

RAPPORT ANNUEL | 2009 2010

Avec la volonté d'appliquer le principe de réduction à la source, la **Société des établissements de plein air du Québec** (Sépaq) a limité l'impression du présent rapport annuel. Il est possible d'accéder au texte intégral du rapport annuel en consultant le site Internet de la **Sépaq** à l'adresse suivante : www.sepaq.com.

TABLE DES MATIÈRES

Lettre du président du conseil d'administration	1	Sépaq et concertation	18	Développement durable	50
Message du président-directeur général	2	Revue financière	19	Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	55
Structure et comité de direction	5	Rapport de la direction	23	Politique de financement des services publics	55
Plan stratégique 2007-2012 : les résultats en bref	6	Rapport du vérificateur	24	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs	56
Situation géographique	8	États financiers	25	Coordonnées des établissements de la Sépaq	62
Mission de la Sépaq	9	Gouvernance et conseil d'administration	39		
Revue des activités	10	Codes d'éthique	49		

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Madame la Ministre,

À titre de président du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec, j'ai l'honneur de vous présenter son rapport annuel pour l'exercice financier 2009-2010. Préparé conformément aux dispositions de sa loi constitutive, ce rapport rend compte de ses activités et des résultats atteints au cours de cet exercice.

Le conseil d'administration veut souligner l'année des 25 ans de la Société. C'est en effet le 20 mars 1985 que sa loi constitutive est entrée en vigueur. Depuis, elle a assuré sa mission en faisant la preuve de sa capacité à s'adapter à l'évolution des besoins de sa clientèle tout en étant constamment soucieuse de la préservation de la richesse et de la diversité de l'extraordinaire patrimoine naturel et culturel qui lui est confié. C'est d'ailleurs grâce à l'engagement et aux compétences de son personnel que la Société a pu répondre à ses obligations avec succès.

Enfin, la dernière année a été marquée par des changements à la direction de la Société. M. Alain Cloutier a été nommé président-directeur général en août 2009. Au nom de la Société, je désire ainsi remercier très sincèrement M. Yvan Bilodeau pour le travail accompli à ce poste et au sein de la Société pendant de nombreuses années. Par ailleurs, M^{mes} Anne Dupéré et Nicole Perrault ont été nommées par le gouvernement membres du conseil d'administration de la Société en remplacement de MM. Louis Bourget et Jean Picard. Je remercie ces derniers pour les services qu'ils ont rendus à la Société au cours de leur mandat.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du conseil d'administration de la
Société des établissements de plein air du Québec,

Georges Laberge

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



Au cours de l'année 2009, le gouvernement du Québec m'a confié la direction de la Société des établissements de plein air du Québec; je remercie les autorités de cette confiance et les assure de ma détermination à poursuivre les efforts de la Société afin qu'elle demeure une organisation efficace et en mesure de rencontrer pleinement les obligations et les enjeux qui découlent de sa mission spécifique. Je suis persuadé que l'implication de son personnel et son savoir-faire sont garants de l'atteinte de ces objectifs.

Une autre année productive

La performance de la Société lors de l'exercice financier 2009-2010 a été plus que satisfaisante. Ainsi, les résultats ont été supérieurs aux prévisions en raison notamment d'un achalandage qui s'est maintenu malgré les effets du ralentissement économique. Globalement, les revenus se sont accrus de 5,4 M\$ pour s'établir à un total de près de 124,4 M\$ alors que les dépenses ont été de 120,9 M\$ pour un bénéfice net de 3,5 M\$.

Dans les années actuelles, le secteur touristique et du plein air constitue un marché encore plus compétitif en offrant des services de plus en plus variés, pour le meilleur bénéfice des différentes clientèles. Par ailleurs, afin d'assurer une progression continue de ses résultats financiers, ce contexte présente un réel défi que la Société a su relever en se démarquant par la qualité et l'originalité de son offre de service de même que par l'efficacité des modes de gestion de l'ensemble de ses établissements et de ses activités.

Dans cette perspective, la Société accorde une attention toute particulière afin que ses produits et services soient adaptés de façon constante à l'évolution des besoins de sa clientèle tout en recherchant un rapport qualité-prix optimal. Au cours de la dernière année, des efforts importants ont été consentis pour améliorer la mise en marché des produits en élaborant, par exemple, des stratégies de marketing dans chaque centre touristique. Des modes de gestion des approvisionnements et des inventaires ont été consolidés afin de réduire les coûts en s'assurant de maintenir l'accessibilité de produits de qualité et en temps opportun pour la clientèle.

Toujours soucieuse de *mieux comprendre pour mieux servir*, la Société évalue régulièrement le niveau de satisfaction de ses clientèles sur les produits et services offerts. Ainsi, elle s'est assurée que les innovations apportées au niveau de l'hébergement dans les parcs répondaient adéquatement aux attentes et surtout, qu'elles permettaient à la Société d'atteindre ses objectifs d'accroissement de l'accessibilité aux milieux naturels à un plus large éventail de clientèle notamment, les jeunes familles. La réalisation d'un sondage a confirmé les effets bénéfiques de ces innovations. C'est sur la base de cette appréciation de la clientèle que la Société a alors planifié des investissements pour une augmentation de la capacité d'hébergement.

Un autre segment important de clientèle a fait l'objet d'une analyse afin de mieux connaître les habitudes de fréquentation des pêcheurs au cours des dernières années dans les réserves fauniques. Selon les besoins exprimés, l'offre de service et la stratégie de mise en marché pourront être mieux adaptées aux réalités et attentes de cette clientèle pour l'avenir.

La qualité de la performance de la Société repose sur une vision du service à la clientèle, du partenariat avec les milieux et de l'innovation pour adapter les services à l'évolution des besoins, vision qui se traduit dans un grand nombre de ses réalisations. Pour l'illustrer concrètement, le succès de la prise en charge de l'Aquarium du Québec par la Société en mai 2006 reflète bien cette vision et les résultats qu'elle permet d'atteindre.

Depuis mai 2006, l'achalandage est en progression constante et très significative, car l'offre de service a été revue et améliorée en ciblant les familles et particulièrement les enfants. Un plan de développement et un plan d'affaires ont été élaborés en partenariat avec un comité de mise en valeur de l'attrait de ce parc à l'industrie touristique de la région. Des activités novatrices dont *Festi-Lumière* ont été conçues. Tout ce travail a d'ailleurs été reconnu par la Société des attractions touristiques du Québec avec trois prix *Coup d'éclat*. Enfin, ce modèle d'intervention de la Société peut être considéré comme sa marque de commerce dans l'ensemble de son réseau.

En terminant, il importe de souligner que la Société a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'immobilisations. Ce plan a comme objectif de mettre en valeur les territoires sous sa responsabilité et de répondre à la demande croissante par une augmentation de la capacité d'hébergement de qualité. En raison de la pertinence des projets soumis par la Sépaq, le gouvernement a annoncé, dans son budget 2010-2011, des investissements de 30 M\$ lui donnant ainsi la possibilité de compléter son plan. De plus, la Société verra sa capitalisation augmenter de l'ordre de 35 M\$, une première depuis sa création.

La conservation de la biodiversité, un enjeu majeur pour la société

L'Organisation des Nations unies a décrété 2010, Année internationale de la biodiversité. En raison de sa mission de mise en valeur et de protection du patrimoine naturel québécois, la Société est directement interpellée par les objectifs d'une telle déclaration et surtout, pour faire une analyse de ses actions en lien avec l'important défi que pose la sauvegarde de la diversité biologique.

D'entrée de jeu, il faut souligner que la direction de la Société et l'ensemble de son personnel sont convaincus que le patrimoine naturel qui leur est confié est un élément majeur du mieux-être et de la qualité de vie de la population et que de ce fait, sa gestion doit viser le présent et surtout, l'avenir. Le nécessaire équilibre entre les activités humaines en milieu naturel et la protection de la biodiversité requiert de considérer les territoires sous la responsabilité de la Société comme des espaces où la nature évolue sans autres interventions que celles essentielles à sa conservation et à sa mise en valeur.

Cette vision partagée au sein de la Société se traduit plus particulièrement dans le cadre de ses interventions suivantes :

- **Un programme de suivi de l'intégrité écologique des écosystèmes**

Par ce programme, la Société vise à maintenir un niveau d'intégrité écologique le plus élevé possible dans les parcs nationaux tout en les gardant accessibles pour des activités de découverte et de plein air. Le maintien de l'intégrité écologique implique une observation de toutes les composantes, les structures et les fonctions naturelles des écosystèmes concernés; à cette fin, le milieu est observé à l'aide d'indicateurs permettant l'acquisition continue de connaissances sur les impacts de l'activité humaine et de l'évolution naturelle. Ces connaissances sont fondamentales pour orienter la gestion des parcs tout comme la programmation des activités récréatives qui s'y déroulent.

Fort d'une expérience d'observation sur une période de 5 ans, des travaux ont été réalisés en 2009-2010 avec le milieu scientifique pour bonifier le contenu du programme et la fiabilité des indicateurs. Cet exercice de validation a constitué une étape importante dans son développement. Les améliorations apportées en consolideront le niveau de qualité en regard de sa raison d'être et de ses objectifs.

Pour l'avenir, la communauté scientifique sera plus sollicitée pour bénéficier davantage d'expertises pertinentes et de tirer profit de l'intérêt démontré jusqu'ici par plusieurs chercheurs. Cet intérêt s'est d'ailleurs grandement concrétisé lors de la tenue d'un premier colloque sur la recherche scientifique dans les parcs nationaux en octobre 2009. Tout en confirmant la pertinence d'une telle recherche, ce colloque a eu l'avantage de créer des liens solides de collaboration avec la communauté scientifique.

- **Une approche de gestion intégrée des ressources dans les réserves fauniques**

Dans un contexte de régionalisation de la planification du développement des ressources naturelles et du territoire public, l'approche de gestion intégrée vise une intégration optimale de l'aménagement forestier à la vocation de conservation et de mise en valeur des réserves fauniques.

Cette approche vise donc à concilier les préoccupations et les intérêts de développement économique des milieux avec des objectifs de protection de sites stratégiques et sensibles identifiés dans chaque réserve. Cette identification faite à partir d'enjeux ciblés en gestion intégrée des ressources, permet de définir des principes et des stratégies d'aménagement forestier adaptés aux priorités de protection qui lui sont propres.

Les efforts réalisés au cours des dernières années ont permis d'établir plus clairement les responsabilités de chacune des parties impliquées dans l'aménagement forestier sur la base de scénarios et de modalités visant une gestion intégrée satisfaisant correctement les besoins des réserves fauniques et de leurs clientèles dans une optique de moindre impact sur la possibilité forestière.

- **La mission éducative de la Société**

La réalisation par la Société de centaines de projets d'acquisition des connaissances en milieu naturel, constitue une base très solide et crédible pour développer des activités de découverte en milieu naturel permettant d'informer et de sensibiliser les visiteurs sur l'importance et la richesse de la biodiversité, sur sa fragilité et sur les responsabilités citoyennes qui leur incombent pour le bien-être présent et des générations futures.

En 2009-2010, quelque 386 000 personnes ont été rejointes dans le cadre de ces activités; ces personnes sont suffisamment informées pour être des multiplicateurs dans leurs milieux familiaux et professionnels sur les petits gestes qui peuvent, à terme, contribuer à l'adoption de comportements plus responsables à l'égard de l'environnement.

C'est d'ailleurs sur la base de cette conviction que la Société a fait le choix stratégique de déployer en 2009-2010 un programme qui s'adresse aux élèves de géographie du 1^{er} cycle du secondaire. Des jeunes mieux informés et sensibilisés à l'environnement feront des citoyens plus éveillés aux impacts négatifs de certains gestes en milieu naturel et dans leur vie quotidienne sur la biodiversité.

- **La Société, une entreprise résolument engagée pour le développement durable**

En raison de sa mission et de ses responsabilités, la Société est une entreprise consciente de son devoir d'exemplarité en matière de développement durable et de gestion environnementale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action de développement durable 2008-2013, la Société a notamment identifié les principaux impacts environnementaux découlant de ses activités qu'elle est en mesure de contrôler et de réduire de façon significative.

Ensuite, chaque établissement devait produire un plan qui identifie les problématiques environnementales qui lui sont spécifiques, les actions correctrices planifiées jusqu'en 2013 et les ressources requises.

La Sépaq, déjà un quart de siècle

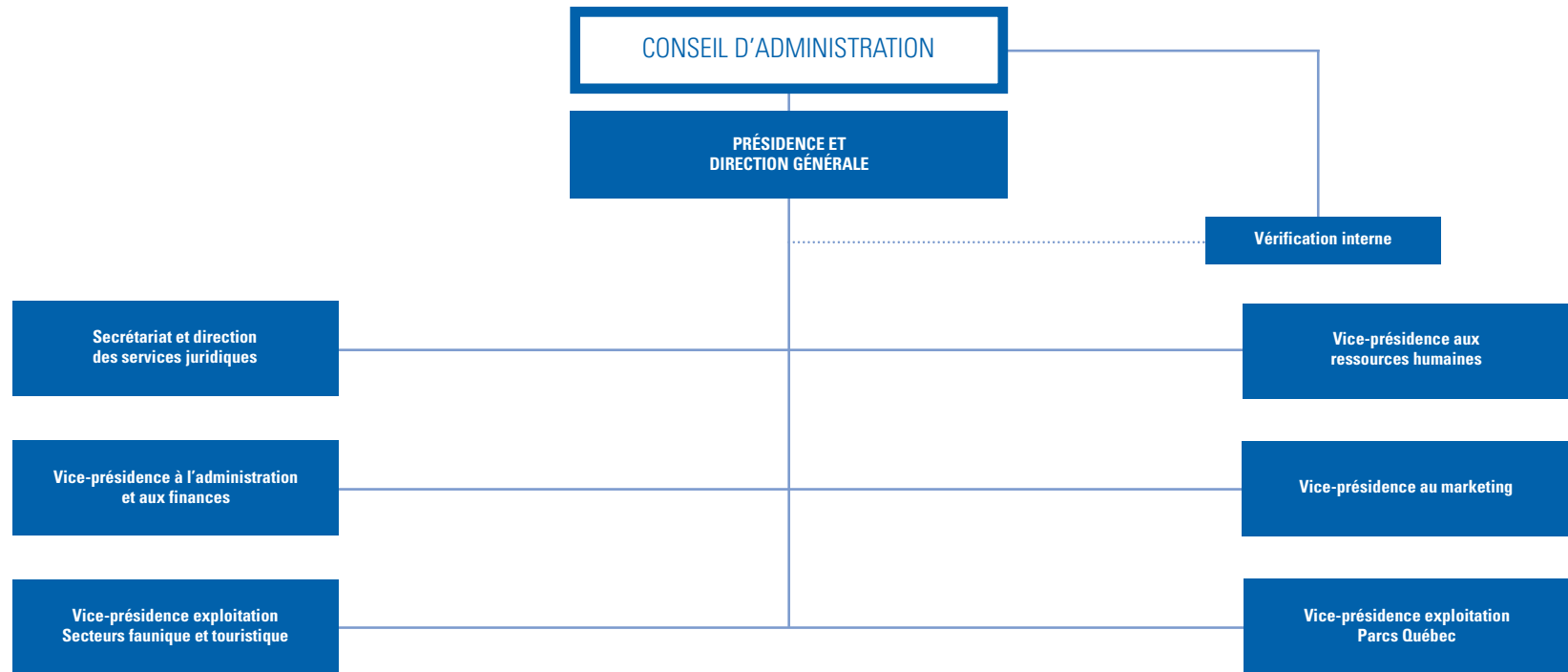
Le 20 mars 1985, le gouvernement du Québec constituait la Société en lui confiant la responsabilité d'un certain nombre d'établissements récréotouristiques. Depuis, un réseau diversifié et de grande qualité fait maintenant la fierté de tous les Québécois de même que des personnes qui ont œuvré ou œuvrent actuellement au sein de la Société.

C'est grâce à l'implication, aux talents et à la volonté de bien servir de ces personnes que la Société est devenue ce qu'elle est aujourd'hui; elles lui ont permis de bien remplir la mission que le gouvernement lui a confiée et de bien faire fructifier les ressources mises à sa disposition pour le mieux-être de la société québécoise d'aujourd'hui et de demain. Chacune de ces personnes mérite d'en être remerciée sincèrement.



Alain Cloutier

STRUCTURE



COMITÉ DE DIRECTION

Alain Cloutier
Président-directeur général

Claude Beaudoin
Vice-président au marketing

Pierre Bélanger
Vice-président aux ressources humaines

Réal Couture
Vice-président à l'administration et aux finances

Raymond Desjardins
Vice-président exploitation – Parcs Québec

Jean-Charles Morin
Vice-président exploitation – secteurs faunique et touristique

Nelly Rodrigue
Secrétaire et directrice des services juridiques



LE PLAN STRATÉGIQUE 2007-2012 : LES RÉSULTATS EN BREF

Le Plan stratégique 2007-2012 de la Sépaq est orienté en fonction de 4 grands enjeux découlant de sa mission et de ses valeurs d'entreprise. Ces valeurs sont :

- la satisfaction de la clientèle;
- la protection de l'environnement et le développement durable;
- l'innovation et la créativité;
- la concertation avec les milieux régionaux;
- l'esprit d'entreprise et l'implication du personnel;
- la rigueur, l'efficacité de la gestion et la simplification administrative.

Le tableau suivant présente les grandes lignes des résultats atteints en regard de chacun des enjeux en 2009-2010. La rubrique *Revue des activités* du rapport annuel donne davantage d'informations à ce chapitre.

Enjeu : **La qualité du service à la clientèle et l'adaptation aux tendances du marché.**

Résultats atteints :

- les réservations par Internet ont augmenté de 7,7 % et la valeur des ventes par Internet a atteint 13,1 M\$, soit une augmentation de 14,2 %;
- une importante étude visant à évaluer la satisfaction de la clientèle, à laquelle plus de 15 000 personnes ont participé, démontre un taux de satisfaction de 96 % à la suite d'une visite dans un parc;
- cette même étude confirme les effets bénéfiques des nouveaux modes d'hébergement dans les parcs sur le taux de recrutement de nouvelles clientèles;
- une étude a été réalisée sur les caractéristiques des pêcheurs fréquentant les réserves fauniques afin de connaître leurs habitudes de fréquentation et leur niveau de satisfaction.

Enjeu : La protection environnementale et le développement durable

Résultats atteints :

- la Société a poursuivi la mise en œuvre de son Plan d'action de développement durable 2008-2013; l'ensemble des équipes de gestion et le personnel en ont été informés et sensibilisés;
- dans le cadre du Programme de gestion environnementale, chaque établissement a élaboré un plan d'action environnemental en vue d'identifier les problématiques qui lui sont spécifiques, les actions planifiées jusqu'en 2013 et les ressources nécessaires;
- des consultations auprès du milieu scientifique ont été menées afin de bonifier le contenu du Programme de suivi de l'intégrité écologique et 351 suivis ont été réalisés dans les parcs aux fins de ce programme;
- dans une perspective de gestion intégrée des ressources, des ententes d'harmonisation ont été signées avec les industriels forestiers sur des chantiers dans plusieurs réserves fauniques en lien avec des enjeux ciblés par les plans d'harmonisation.

Enjeu : La pérennité des infrastructures et des équipements

Résultats atteints :

- en 2009-2010, la Société a consacré 20,6 M\$ au maintien de ses actifs incluant les coûts d'énergie;
- le budget 2010-2011 du gouvernement prévoit une augmentation du capital-actions de la Société de 35 M\$ pour la poursuite de la mise en valeur des territoires et l'augmentation de sa capacité d'hébergement.

Enjeu : La concertation régionale

Résultats atteints :

- des tables scientifiques régionales visant à accroître les partenariats de recherche dans les parcs se sont tenues dans les régions du Saguenay, des Laurentides, de Lanaudière et des Cantons-de-l'Est;
- l'organisation et le suivi des tables d'harmonisation des 22 parcs nationaux ont été maintenus; la troisième rencontre annuelle des présidents et présidentes de ces tables a permis de poursuivre les travaux dans un bon climat de collaboration;
- l'organisation et le suivi des 15 conseils d'administration locaux dans les réserves fauniques et les centres touristiques ont été réalisés;
- en plus de participer activement à un projet pilote d'aménagement écosystémique de la forêt dans la réserve faunique des Laurentides, la Société a participé aux travaux des Commissions régionales des ressources naturelles et du territoire dans plusieurs régions.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



LE RÉSEAU DES PARCS NATIONAUX DU QUÉBEC

- | | | | | | | | |
|---|----------------------------------|----|---|----|-----------------------------------|----|--------------------------------------|
| 1 | Parc national d'Aigüebelle | 7 | Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie | 12 | Parc national de Miguasha | 18 | Parc national d'Oka |
| 2 | Parc national d'Anticosti | 8 | Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé | 13 | Parc national du Mont-Mégantic | 19 | Parc national de Plaisance |
| 3 | Parc national du Bic | 9 | Parc national des Îles-de-Boucherville | 14 | Parc national du Mont-Orford | 20 | Parc national de la Pointe-Taillon |
| 4 | Parc national de Frontenac | 10 | Parc national de la Jacques-Cartier | 15 | Parc national du Mont-Saint-Bruno | 21 | Parc national du Saguenay |
| 5 | Parc national de la Gaspésie | 11 | Parc national du Lac-Témiscouata | 16 | Parc national du Mont-Tremblant | 22 | Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent |
| 6 | Parc national des Grands-Jardins | | | 17 | Parc national des Monts-Valin | 23 | Parc national de la Yamaska |

LE RÉSEAU DES RÉSERVES FAUNIQUES DU QUÉBEC

- | | | | | | | | |
|---|---|---|--|----|--|----|-----------------------------------|
| 1 | Réserve faunique Ashuapmushuan | 4 | Réserve faunique des Laurentides | 8 | Réserve faunique de Matane | 12 | Réserve faunique de Portneuf |
| 2 | Réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi | 5 | Réserve faunique La Vérendrye, secteur Abitibi-Témiscamingue | 9 | Réserve faunique de Papineau-Labelle | 13 | Réserve faunique de Rimouski |
| 3 | Réserve faunique des Chic-Chocs | 6 | Réserve faunique La Vérendrye, secteur Outaouais | 10 | Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles | 14 | Réserve faunique Rouge-Matawin |
| | | 7 | Réserve faunique Mastigouche | 11 | Réserve faunique de Port-Daniel | 15 | Réserve faunique du Saint-Maurice |
| | | | | | | * | Sépaq Anticosti |

LE RÉSEAU DES CENTRES TOURISTIQUES DU QUÉBEC

- | | | | | | | | |
|---|-----------------------------|---|------------------------------------|---|---------------------------------|---|-------------------------------|
| 1 | Auberge Fort-Prével | 3 | Camping des Voltigeurs | 5 | Centre touristique du Lac-Simon | 7 | Parc de la Chute-Montmorency |
| 2 | Camping de la Baie-de-Percé | 4 | Centre touristique du Lac-Kénogami | 6 | Aquarium du Québec | 8 | Station touristique Duchesnay |

MISSION DE LA SÉPAQ

La Société des établissements de plein air du Québec est une société d'État, en activité depuis le 20 mars 1985, date d'entrée en vigueur de sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.01) adoptée en décembre 1984. Elle relève de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

La Société a pour mandat d'administrer et de développer des territoires publics et des équipements touristiques qui lui sont confiés en vertu de sa loi constitutive. Sa mission consiste à assurer l'accessibilité, à mettre en valeur et à protéger ces territoires et équipements au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

La Société exploite 47 établissements regroupés sous 3 réseaux : les parcs nationaux (22) auxquels s'ajoutent le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et l'Aquarium du Québec, les réserves fauniques (15) et Sépaq Anticosti et enfin, les centres touristiques (7).

La Société administre plus de 80 000 km² de territoires naturels par le biais de ses établissements répartis dans 16 régions administratives et 18 régions touristiques du Québec. De ce fait, elle joue un rôle essentiel dans la conservation du patrimoine naturel québécois selon un modèle de gestion intégrant la philosophie et les principes du développement durable.

En réalisant sa mission, la Société s'assure de gérer la majorité de ses établissements en concertation avec les milieux régionaux en les associant aux tables d'harmonisation pour chacun des parcs nationaux et aux conseils d'administration locaux dans le cas des réserves fauniques et des centres touristiques. Ces mécanismes lui permettent alors de tenir davantage compte des préoccupations du milieu tout en favorisant une meilleure intégration de ses actions et investissements dans les stratégies de développement économique et social des régions.

Par l'acquisition de connaissances sur l'évolution et sur la gestion des milieux naturels, la Société contribue à la recherche en ce domaine et à l'éducation du public. Ces connaissances lui permettent ainsi de définir ses orientations et ses pratiques de gestion des milieux naturels sur des données probantes et de bonifier la programmation de ses activités éducatives en misant sur leur valeur patrimoniale et sur la nécessité de leur protection.

Enfin, dans l'exercice de son mandat, la Société gère des actifs physiques évalués à quelque 750 M\$, sans compter la valeur des territoires et des ressources naturelles et fauniques sous sa gouverne.

REVUE DES ACTIVITÉS

LES RESSOURCES HUMAINES

L'esprit d'entreprise et l'implication du personnel font partie des valeurs qui guident le plan stratégique de la Société. Ainsi, le renouvellement des conventions collectives a constitué un rendez-vous important pour la Société avec les représentants de ses employés. Au cours de la dernière année, des ententes avec le personnel de la Station touristique Duchesnay et du Manoir Montmorency ont été convenues afin de renouveler les conventions collectives. De ce fait, au cours des deux dernières années, les travaux réalisés ont permis à l'ensemble des unités syndiquées de la Société de bénéficier de conventions collectives renouvelées dans un climat de saines relations du travail. Par ailleurs, à la suite de la requête en accréditation du personnel de l'Auberge de montage des Chic-Chocs, les travaux sont en cours en vue de négocier une première convention collective.

En raison de sa mission et de la nature de ses services, la Société mise grandement sur la compétence et la mobilisation de son personnel pour assurer la qualité des services rendus. C'est pourquoi les employés de tous les établissements ont participé à plus de 186 activités de formation. Cet investissement représente 1,9 % de la masse salariale soit, un montant de plus de 1 M\$.

Ces activités de formation ont notamment priorisé le développement et le maintien des compétences visant à assurer une prestation de services de grande qualité (programme Client Plus) et un accueil personnalisé dans tous les établissements (norme d'accueil Sépaq). Un partenariat avec le Conseil québécois en ressources humaines du tourisme a permis d'améliorer ces contenus de formation qui ont été diffusés à compter du printemps 2009.

Comme la plupart des entreprises publiques, la Société fait face à la réalité du vieillissement de ses effectifs. Ainsi, 450 de ses employés, soit 15 %, ont 55 ans et plus; de ce nombre, 150 ont 60 ans et plus. La Société a donc analysé les impacts de cette réalité en termes de préparation de la relève et de soutien au personnel. Sur ce dernier volet, 600 interventions de toutes sortes ont été réalisées pour fournir aux personnes concernées l'information appropriée sur leurs situations et leurs conditions de préretraite et de retraite. Par ailleurs, il faut souligner que plus de 40 % du personnel régulier et occasionnel ont moins de 35 ans; ils forment donc une relève intéressante pour assurer une continuité de service de grande qualité.

Au chapitre des ressources humaines, la Société est toujours soucieuse de maintenir un climat de travail sain et des conditions de travail sécuritaires afin de favoriser l'implication et la créativité de son personnel, car elle se doit de pouvoir s'adapter rapidement aux nouvelles tendances du marché compétitif qu'elle dessert et à l'évolution constante des besoins de sa clientèle.

En conclusion, la Société emploie plus de 3 100 personnes annuellement dont 95 % travaillent dans 16 régions du Québec. Par ses activités régionales, la Société contribue au maintien d'environ 15 000 emplois directs et indirects en région, notamment par l'achat de biens et services locaux.



PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

LES PARCS NATIONAUX

Les opérations dans les parcs nationaux au chapitre des activités et services ont présenté d'excellents résultats. Ces résultats ont été possibles par des efforts importants de mise en marché et l'amélioration de certains modes de gestion. Ainsi, des concepts plus modernes de marchandisage ont été mis de l'avant et cette démarche se poursuivra en 2010-2011 afin de rencontrer les bénéfices recherchés. Une gestion améliorée des inventaires et une approche intégrée au chapitre des approvisionnements ont également été implantées afin de réduire les coûts.

Au niveau de l'offre de service et de l'innovation, plusieurs nouveautés ou améliorations apportées donnent les résultats escomptés. Ainsi, la mise en place des nouvelles formules d'hébergement a été une réussite. Avec des taux d'occupation de 70 %, les tentes Huttopia et les yourtes répondent à des besoins nouveaux de la clientèle; de ce fait, 70 nouveaux équipements Huttopia et 11 nouvelles yourtes ont été mis en place. Une nouvelle approche d'expérience de visite intégrée, *Parc-Parcours*, s'appuyant sur l'interprétation du patrimoine a été mise en œuvre de manière à diversifier l'offre de service selon l'évolution des besoins. Plusieurs autres projets ont permis de rehausser et d'améliorer la qualité de sentiers pédestres, de pistes cyclables et de centres de découverte entre autres, dans les parcs nationaux du Mont-Saint-Bruno, de Frontenac, des Grands-Jardins et du Mont-Mégantic.

En tant que chefs de file de la stratégie des aires protégées du Québec, les parcs nationaux investissent dans la conservation des milieux naturels et dans l'éducation du public. En matière de conservation, la mise en œuvre du Programme de suivi de l'intégrité écologique a permis des observations sur une période de cinq années. Afin de bonifier le contenu du programme et sa fiabilité, des consultations ont été menées auprès du milieu scientifique. À la suite de ces démarches, un premier rapport d'étape a été produit. Certaines modifications ont ainsi été apportées au programme, en visant notamment une restructuration des indicateurs, une meilleure justification des démarches de sélection de ceux-ci et une révision du système de pondération. Toute cette démarche de validation débouchera sur le dépôt officiel du programme au début de l'été 2010. Au cours de la dernière année, les travaux sur le terrain ont de plus permis la réalisation de 351 suivis aux fins du programme de suivi de l'intégrité écologique.

Dans cette même veine, un premier colloque sur la recherche scientifique dans les parcs nationaux s'est tenu en octobre 2009. Sous le thème *La connaissance au service de la conservation*, ce colloque a permis à plus d'une vingtaine de chercheurs et de professionnels reconnus d'exposer les résultats de leurs travaux réalisés dans les parcs québécois à 168 participants. Ce colloque a notamment confirmé la pertinence de l'expertise scientifique pour la gestion et la conservation des parcs nationaux. Dans la foulée de ce colloque, des discussions sont en cours avec des institutions universitaires afin d'élaborer des projets d'étude pour répondre à des besoins de la Société. Des outils ont aussi été conçus pour faciliter le développement de partenariats de recherche avec la communauté scientifique.

La Société a réalisé, elle-même ou en partenariat, 282 projets d'acquisition de connaissances (recherche, suivi et inventaire) et de gestion du milieu naturel, et ce, en vue d'améliorer la gestion des parcs et d'en enrichir la programmation des activités éducatives.

En matière d'éducation, quelque 386 000 personnes ont été rejointes par la tenue d'environ 480 activités de découverte offertes dans les parcs; ceci représente une augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente. De plus, il faut souligner les actions en vue de développer l'offre scolaire qui comprend maintenant 129 programmes locaux développés par les équipes de chacun des parcs nationaux en fonction des besoins spécifiques aux régions desservies. En 2009-2010, ces équipes ont rejoint 28 047 élèves.

Après avoir fait l'objet de projets pilotes dans la région de la Montérégie en 2008-2009, le programme *Les parcs nationaux québécois : des territoires protégés* qui s'adressent aux élèves de géographie du 1^{er} cycle du secondaire, a été déployé dans le réseau en 2009-2010. Correspondant bien aux besoins de contenu des enseignants, ce programme a reçu un accueil très positif dès sa première année : 6 parcs ont alors offert le programme dans les classes et 86 groupes totalisant 2 401 élèves ont été rencontrés. Il s'agit d'un début très prometteur pour cette activité qui s'inscrit parfaitement dans la mission éducative de la Société. La promotion du programme s'intensifiera en effet dans l'avenir.

La concertation avec les milieux régionaux est demeurée très active dans le développement des parcs et plus particulièrement à l'égard de chacune des 22 tables d'harmonisation créées dans autant de parcs. Ainsi, la troisième réunion annuelle des présidentes et des présidents de ces tables a permis de poursuivre les travaux dans un bon climat de collaboration avec les différents intervenants régionaux. Une troisième rencontre annuelle a aussi été tenue avec les représentants des conseils régionaux de l'environnement sur les tables d'harmonisation afin de maintenir les liens de collaboration. Une participation active à la Corporation Cris-Sépaq pour la gestion du futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish s'est maintenue.

Enfin, méritent d'être aussi soulignées deux ententes de partenariat : celle avec l'École de mode du Campus Notre-Dame-de-Foy et un fournisseur privé pour concevoir une ligne de vêtements exclusive à Parcs Québec offerte à la clientèle en juin 2010 de même que le renouvellement de l'entente avec Aventure Écotourisme Québec pour l'offre, le développement et la commercialisation de produits écotouristiques.

LES SECTEURS FAUNIQUE ET TOURISTIQUE

Le secteur faunique

Le secteur faunique, comprenant le réseau des réserves fauniques et Sépaq Anticosti, a connu une excellente année avec une croissance appréciable de ses revenus.

L'année 2010 marque également les 15 ans de la prise en charge par la Société des réserves fauniques. Rappelons que le mandat de la Société était à l'origine de rentabiliser ce réseau qui occasionnait des pertes de 8,3 M\$ annuellement avant le transfert, et de le faire en concertation avec les milieux régionaux. La Société a su remplir ce mandat avec brio, mais elle a également poursuivi le travail de mise en valeur du réseau qui contribue ainsi activement à générer d'importantes retombées économiques en région.

À Sépaq Anticosti, les objectifs financiers ont été atteints par la poursuite du plan de réorganisation des opérations de l'établissement visant une réduction des dépenses et une meilleure adéquation avec les tendances du marché. De plus, la mise en place de vols en partance de Québec et Montréal s'est concrétisée au grand plaisir des clients.

La renommée de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs dans la réserve faunique de Matane s'est encore confirmée en 2009-2010 par une augmentation de 25 % de la clientèle hivernale et une percée significative sur les marchés hors Québec durant la saison estivale. L'auberge figure depuis cette année dans le *ten top eco ski lodges and hotels* du journal britannique *The Guardian*.

SÉPAQ ANTICOSTI



Quant à la chasse à l'original, les objectifs d'accroissement et de diversification de l'offre de chasse prévus au plan d'affaires ont été dépassés de façon importante, notamment dans la réserve faunique de Matane. Deux mille quatre cent cinquante-trois (2 453) groupes de chasseurs ont pratiqué cette chasse dans les réserves fauniques avec un taux de succès qui est passé de 66,3 % à 68,8 %. Il est aussi intéressant de souligner que 83 groupes de chasseurs comprenaient au moins un chasseur de moins de 18 ans permettant de contribuer au développement d'une relève. Enfin, un inventaire de la population d'original a été réalisé dans la réserve faunique des Chic-Chocs dans la poursuite de l'objectif d'assurer une exploitation durable du cheptel.

À des fins de gestion intégrée des ressources, la Société a notamment signé des ententes d'harmonisation avec les industriels forestiers sur les chantiers de récolte forestière dans plusieurs réserves fauniques en lien avec les enjeux ciblés dans les plans d'harmonisation. En définissant les rôles et les responsabilités de chacune des parties en matière d'élaboration de la planification forestière, ces ententes sont devenues un moteur de changement en ce qui concerne les rapports entre les différents acteurs du milieu forestier.

Dans cette même perspective, la Société a participé à la consultation préliminaire du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) sur la stratégie d'aménagement durable du territoire forestier. Elle a également présenté un mémoire sur le projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (projet de loi n° 57 - 2010, chapitre 3).

Concernant la faune aquatique, des plans directeurs ont été élaborés pour sa protection et sa mise en valeur dans six réserves fauniques : Laurentides, Portneuf, Saint-Maurice, Rouge-Matawin, Papineau-Labelle et La Vérendrye.

Sur le plan du partenariat, la Société a assuré une participation active à un projet pilote avec le MRNF et Nature Québec concernant l'aménagement écosystémique de la forêt dans la réserve faunique des Laurentides. La Société s'est aussi investie dans les travaux des Commissions régionales des ressources naturelles et du territoire dans plusieurs régions.

La Société a également conclu une entente de partenariat avec la communauté de Kitcisakik pour l'exploitation des chalets et des opérations liée au secteur Nadagam dans la réserve faunique La Vérendrye. Soulignons également la participation active à la gestion de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi en partenariat avec la Nation Crie de Mistissini.

Parmi les investissements réalisés dans le réseau des réserves fauniques, une somme importante a notamment été investie dans la réfection du réseau routier ainsi que dans des mesures d'amélioration faunique et environnementale. Enfin, pour des motifs d'efficacité, de sécurité et de coût, un service de géomatique a été développé et structuré adéquatement pour répondre aux multiples besoins des établissements et des services centraux de la Société en la matière.



STATION TOURISTIQUE DUCHESNAY

Les centres touristiques

En vue de promouvoir l'offre de service et de l'adapter aux besoins de la clientèle, deux actions spécifiques ont été réalisées. Une stratégie de marketing a été élaborée pour chaque établissement touristique et une étude concernant la clientèle ayant séjourné en camping ou en chalet au Centre touristique du Lac-Simon a été réalisée. Les résultats de cette dernière étude permettront de poursuivre le développement selon les besoins exprimés par cette clientèle.

La Station touristique Duchesnay a maintenu une excellente performance. La qualité du produit, le professionnalisme des employés et la diversité de l'offre d'activités, notamment par ses partenaires, se sont encore avérés comme les atouts importants de cet établissement.

Au Parc de la Chute-Montmorency, deuxième site touristique en importance de la région de Québec, un nouveau comité de mise en valeur regroupant plusieurs intervenants socioéconomiques de la grande région de Québec a été mis en place; il a le mandat de mettre à jour le plan de développement datant de 2002. Soulignons également qu'une nouvelle entente de partenariat de cinq ans a été conclue avec *Les Grands Feux Loto-Québec*.

Enfin, une amélioration des performances des établissements se situant en Gaspésie à savoir, le camping Baie-de-Percé et l'Auberge Fort-Prével se doit d'être mentionnée.

L'AQUARIUM DU QUÉBEC

La Société assume la responsabilité de gérer l'Aquarium du Québec depuis mai 2006. À l'instar de ceux des dernières années, les résultats obtenus en 2009-2010 sont très positifs et confirment une augmentation significative et constante de l'achalandage. Ainsi, environ 300 000 visiteurs ont été accueillis, ce qui représente une augmentation de 27 % par rapport à l'année 2008-2009 et une augmentation de 73 % depuis sa prise en charge par la Société.

Ces résultats démontrent la pertinence des améliorations apportées à l'offre de service particulièrement au niveau des familles, notamment par la poursuite de l'introduction de nouveaux spécimens exotiques et le développement de services offerts aux enfants telles, la mise en service d'un nouveau parcours d'aventures et de nouvelles activités lors de la semaine de relâche. Le succès de la deuxième édition du *Festi-Lumière* illustre bien le potentiel de cet établissement : une augmentation de 93 % de la participation par rapport à la première année. Le fait d'avoir associé le milieu à sa mise en valeur a certainement contribué à l'atteinte des résultats souhaités. D'ailleurs, le comité de mise en valeur composé de représentants du milieu a été associé à l'élaboration du nouveau plan de développement et de mise en valeur.

Enfin, le travail de consolidation réalisé et le caractère novateur de plusieurs activités ont été reconnus, car l'Aquarium du Québec a été lauréat de trois prix *Coup d'éclat* de la Société des attractions touristiques du Québec.

AQUARIUM DU QUÉBEC



LA MISE EN MARCHÉ

En vue de soutenir l'atteinte des objectifs fixés au Plan stratégique 2007-2012, la Société a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action quinquennal misant, entre autres, sur une utilisation efficace et dynamique des ressources Internet pour promouvoir ses produits en ciblant des clientèles précises et en facilitant leur accès aux différentes activités offertes et aux services de la Société. D'ailleurs sur ce dernier aspect, il est utile de souligner que sa clientèle a accès à un centre de services 7 jours sur 7, sauf à Noël et au jour de l'An. En période de pointe, jusqu'à 55 personnes ont contribué à la réception de plus de 260 000 appels en 2009-2010.

Un des objectifs prioritaires du plan stratégique visait une augmentation significative du nombre de réservations par Internet. Ce résultat a été atteint en 2009-2010, car ce nombre est passé de 84 613 à 91 170 par rapport à l'année 2008-2009, soit une augmentation de 7,7 %. Le montant total des ventes par Internet est quant à lui passé de 11,5 M\$ à 13,1 M\$, pour une augmentation de 13,9 %.

Afin d'améliorer cette performance, un nouveau site Web a été mis en ligne en octobre 2009. Une refonte du site visait alors à offrir une expérience adaptée aux réalités d'aujourd'hui et capable de s'ajuster à l'évolution des besoins de la clientèle et des technologies. Un comparatif des données d'achalandage et de réservations pour une même période en 2009 et en 2010 confirme une augmentation de près de 11 % en 2010 à la suite de cette mise en ligne.

Sur le plan des activités de marketing, une importante étude à laquelle plus de 15 000 personnes ont répondu a confirmé les effets bénéfiques des tentes Huttopia sur le recrutement de nouvelles clientèles dans le réseau des parcs. Les résultats ont également démontré que le taux de satisfaction demeure élevé à la suite d'une visite dans un parc soit à 96 %, ce qui est comparable aux résultats des études précédentes. Une autre étude s'intéressait aux pêcheurs ayant séjourné dans les réserves fauniques; les résultats ont permis de mieux comprendre les habitudes de fréquentation de cette clientèle. Une stratégie de marketing visant à accroître la fréquentation pour le produit avec hébergement devrait découler de l'analyse de ces résultats.

En vue de soutenir le développement de l'offre scolaire, les activités de représentation sur le marché scolaire sont de première importance. Pour une première année, des efforts particuliers ont ciblé les marchés scolaires francophones hors Québec ainsi que certaines parties de la Nouvelle-Angleterre; les résultats sont plus qu'encourageants tant pour les centres touristiques que pour certains parcs. Le développement systématique du marché scolaire québécois s'est poursuivi avec des résultats prometteurs tout en étant conscient du potentiel qui reste à explorer. C'est pourquoi une participation active s'est maintenue à de plus en plus de journées pédagogiques, colloques et salons d'enseignement afin de positionner davantage la Société comme partenaire éducatif et solution à des besoins spécifiques des différents curriculums. Des contacts réguliers sont ainsi réalisés en vue de fidéliser le personnel enseignant envers l'offre éducative et récréative de la Société.

Différentes campagnes média à l'été 2009 visaient à augmenter la visibilité et la crédibilité des parcs auprès des jeunes, à proposer des suggestions de sorties dans des parcs régionaux en y associant une suggestion de fromage des mêmes régions visitées et enfin, à être présents sur les médias sociaux tel Facebook, afin de communiquer, d'échanger et de partager l'information avec des personnes ayant des intérêts pour les parcs et réserves.

Compte tenu de la valeur du patrimoine naturel dont elle a la responsabilité d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur, la Société a toujours voulu se donner une image de marque par la qualité et la pertinence des productions liées aux imprimés, pages Web et campagnes publicitaires. Les centaines de productions réalisées annuellement doivent donc répondre à de très hauts standards de qualité au meilleur coût.

SÉPAQ ET CONCERTATION

En plus d'en avoir fait une valeur d'entreprise et en cohérence avec les principes de développement durable, la Société mise sur les mécanismes de concertation afin de tenir compte des préoccupations des représentants des milieux régionaux pour une meilleure intégration de ses actions et de ses investissements dans leurs priorités et stratégies de développement social et économique.

Afin de favoriser cette approche, elle a mis en place 22 tables d'harmonisation pour chacun des parcs nationaux et 15 conseils d'administration locaux pour les réserves fauniques et les centres touristiques.

Ces mécanismes de concertation sont généralement composés de représentants désignés par les organismes socioéconomiques de la région telles les municipalités, les chambres de commerce, les municipalités régionales de comté, les associations touristiques régionales et, le cas échéant, de représentants de communautés autochtones. Selon la mission de l'établissement et les caractéristiques de son territoire, s'ajouteront des représentants des domaines de la chasse, de la pêche et de la foresterie tout comme ceux des milieux environnementaux et scientifiques. La Société compte d'ailleurs renforcer ses liens de collaboration et de partenariat avec le milieu scientifique, car le colloque tenu en octobre 2009 sous le thème *La Connaissance au service de la conservation* a démontré l'intérêt de ce milieu à s'investir dans des projets d'études pour la gestion et la conservation dans les parcs nationaux.

Ces représentants ont le rôle de conseiller la Société sur les orientations à court et moyen terme des établissements dans une optique d'harmonisation avec les priorités de développement régional. Pour ce faire, ces représentants donnent des avis, entre autres, sur les offres de service, les plans d'action annuels, les programmes d'immobilisations, les plans de mise en valeur, les plans d'affaires et le marketing. Par leur analyse, ils doivent viser le développement durable des établissements de la Société et leur mise en valeur tout en ayant une perspective de saine gestion.

Par cette participation du milieu, la Société souhaite aussi susciter des partenariats entre divers acteurs ou partenaires d'affaires sur des enjeux de portée régionale débordant des territoires visés dans une optique d'harmonisation avec les priorités de développement régional. Le maillage entre les services offerts par les établissements de la Société et ceux offerts par les organismes et entreprises de la région est également recherché.

Dans les zones périphériques aux parcs nationaux particulièrement, cette concertation vise également à assurer une complémentarité des actions et des projets conduits en périphérie avec ceux qui sont réalisés sur leur territoire, surtout en matière de gestion des ressources naturelles et de protection des paysages.

Au cours de l'année 2009-2010, la Société a donc poursuivi et accentué l'implication des conseils d'administration locaux et des tables d'harmonisation compte tenu de l'importance qu'elle accorde aux résultats visés.



REVUE FINANCIÈRE

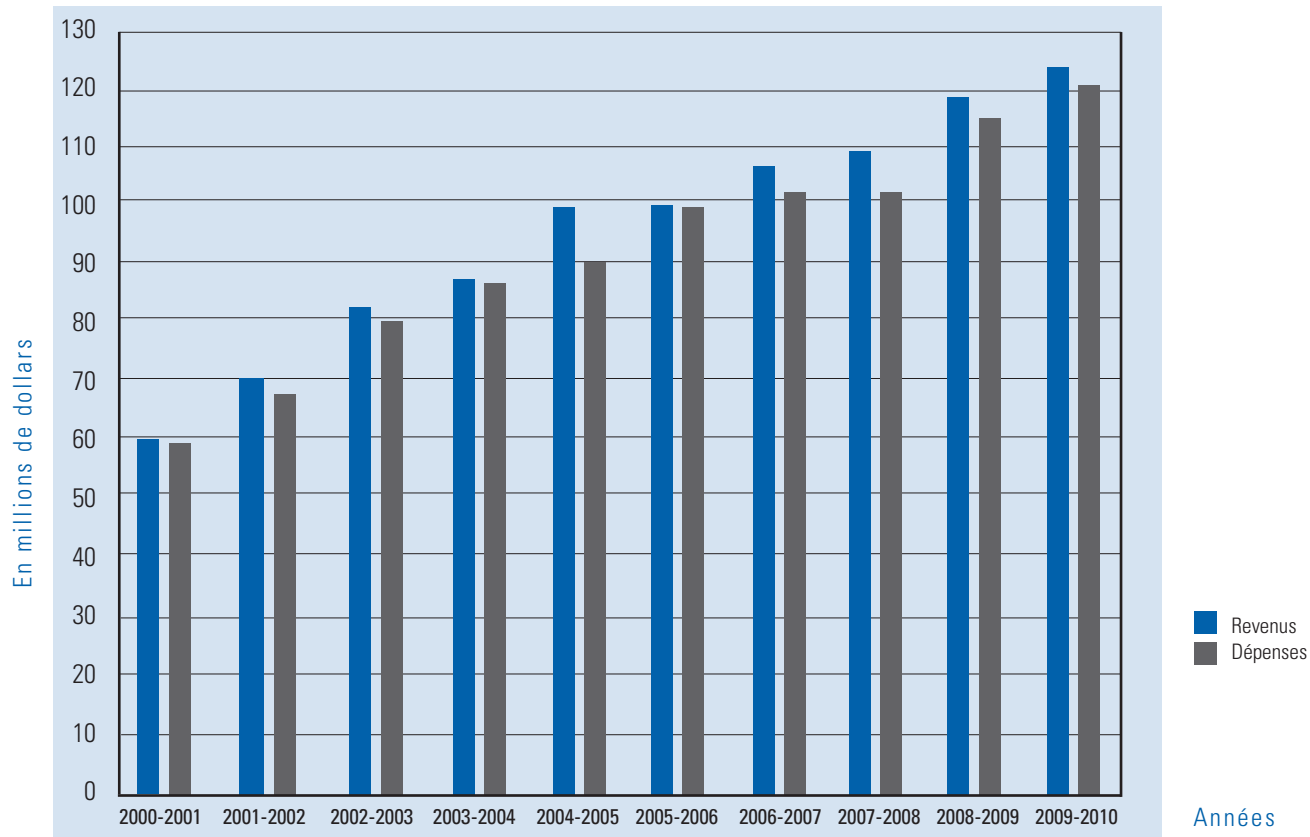
Malgré des conditions économiques difficiles, l'exercice 2009-2010 se termine une fois de plus sous le signe de la croissance. Une gestion rigoureuse des opérations et de ses activités d'investissement et de financement a permis à la Société de dégager des résultats nets positifs, d'importantes liquidités qui ont été réinvesties et une diminution de ses dettes. En 2009-2010, la Société a continué à contribuer à l'assainissement des finances publiques, raison pour laquelle elle a été créée il y a déjà 25 ans, tout en générant d'importantes retombées économiques dans toutes les régions du Québec.

RÉSULTATS

L'exercice 2009-2010 démontre un bénéfice net de 3 459 000 \$ comparativement à 3 945 000 \$ en 2008-2009. Les revenus ont connu une croissance de 5 % passant de 118 959 000 \$ à 124 388 000 \$. Toutes les activités ont connu des augmentations de leurs revenus.

Il faut cependant noter que l'exercice 2009-2010 marque le changement de référentiel comptable. En effet, depuis le 1^{er} avril 2009, la Société comptabilise ses opérations selon le Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public alors qu'auparavant, elle utilisait le Manuel de l'ICCA – Comptabilité pour le secteur privé. La Société a ainsi devancé d'un an l'utilisation de ce nouveau référentiel comptable. Les effets de la première application de ces nouvelles normes sont constatés rétroactivement avec retraitement des états financiers comparatifs. La note 3 des états financiers démontre les impacts de ces changements de même qu'un redressement concernant une révision de la méthode relative au virement des subventions reportées aux résultats. Ainsi, les subventions reportées sont maintenant constatées aux résultats au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent alors qu'auparavant, on utilisait des taux moyens en fonction de l'expérience passée.

Évolution des revenus et des dépenses



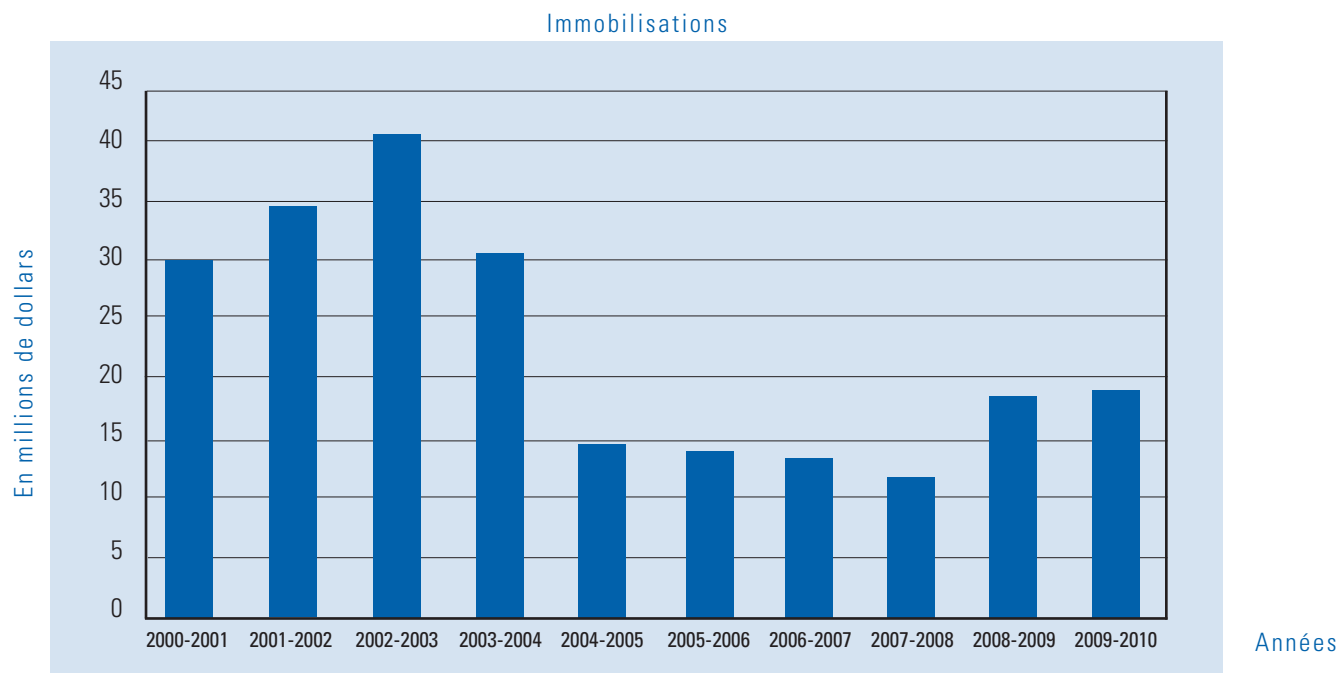
Quant aux dépenses, elles sont passées de 115 014 000 \$ en 2008-2009 à 120 929 000 \$ en 2009-2010, soit une augmentation de 5 %. L'augmentation la plus importante des dépenses concerne le poste « Entretien et énergie » qui a augmenté de 2 982 000 \$ soit 17 %. Cette augmentation est conforme à la stratégie identifiée dans le plan d'affaires 2007-2012 de la Société. En effet, conformément à sa mission, la Société vise à terme, à investir annuellement l'équivalent de 2 % de la valeur de ses actifs, de manière à protéger les territoires publics et les équipements touristiques qui lui sont confiés, au bénéfice de sa clientèle des régions du Québec et des générations futures.

Il est également important de noter la diminution des frais financiers lesquels sont passés de 2 611 000 \$ en 2008-2009 à 1 101 000 \$ en 2009-2010, ce qui représente une baisse de 58 %. Notons à cet égard que les emprunts ont diminué de 6,6 % passant de 100 084 000 \$ en 2009 à 93 500 000 \$ en 2010. Non seulement la Société réussit à diminuer ses emprunts, même en période de croissance, mais elle a aussi réussi à emprunter à des taux beaucoup moins élevés compte tenu d'un marché favorable et d'une gestion rigoureuse de sa dette. Soulignons que les taux d'intérêts sur les emprunts au 31 mars 2010 variaient de 0,49 % à 0,85 %.

BILAN

La valeur aux livres des actifs de la Société est passée de 262 954 000 \$ à 265 707 000 \$, soit une augmentation de 1 %. Quant aux plus importants actifs de la Société, ses immobilisations, ceux-ci sont passés de 171 511 000 \$ en 2009 à 174 726 000 \$ en 2010, soit une augmentation nette de 3 215 000 \$. L'important programme d'investissements entrepris par la Société dans le cadre de son plan d'affaires aura permis d'investir 19 031 000 \$ en 2009-2010 pour assurer son développement et le renouvellement de certains actifs. Au-delà de la valeur aux livres de ses immobilisations, leurs valeurs réelles atteignent plus de 750 000 000 \$. Cette donnée est essentielle à la détermination des montants requis pour assurer un maintien adéquat des actifs et pour compenser le sous-investissement chronique qu'ils ont connu avant leur transfert à la Société. Pour y arriver, la Société compte sur les liquidités générées par ses activités d'exploitation. Précisons à cet égard que le montant généré en 2009-2010 par ses activités d'exploitation est de 12 172 000 \$ soit une hausse de 3 187 000 \$ ou 35 % par rapport à 2008-2009.

Pour sa part, l'avoir de l'actionnaire s'est accru du montant du bénéfice net, soit 3 459 000 \$. Il est passé de 53 328 000 \$ en 2009 à 56 787 000 \$ en 2010, tenant compte du redressement indiqué à la note 3 des états financiers.



PERSPECTIVES

Les tendances indiquent clairement que le tourisme nature demeurera un créneau en forte croissance au cours des prochaines années. La qualité des produits offerts par la Société qui sont continuellement ajustés en fonction de l'évolution de la demande des différentes clientèles de plus en plus exigeantes devient un facteur déterminant pour soutenir la croissance de la fréquentation de ses réseaux. D'ailleurs, on observe un intérêt grandissant pour la qualité de vie, les loisirs et pour les visites en milieu naturel. Par ailleurs, le plan d'affaires de la Société favorise des actions sur un horizon à plus long terme. Nous donnons en exemple le programme scolaire de Parcs Québec qui a comme conséquence de sensibiliser les jeunes aux questions environnementales tout en favorisant la croissance de son achalandage tant à court qu'à long terme.

La Société devra également continuer à améliorer sa performance de gestion et sa productivité de manière à générer le plus de liquidités possible pour les réinvestir dans le réseau.

Enfin, la Société devra continuer à assurer la formation continue de ses ressources humaines. En effet, le service à la clientèle et la compétence de ses employés sont des atouts inestimables pour la réussite de l'organisation.

RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôle interne, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

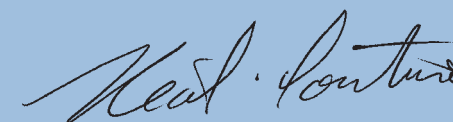
La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport de vérification expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Alain Cloutier
Président-directeur général



Réal Couture, FCA
Vice-président à l'administration et aux finances

Québec, le 17 mai 2010

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre des Finances,

J'ai vérifié le bilan de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2010 et les états des résultats, du déficit cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés par l'adoption des normes comptables du secteur public et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

A handwritten signature in black ink that reads "Renaud Lachance" followed by "FCA auditeur" in a smaller, less legible script.

Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 17 mai 2010

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars (En milliers de dollars)

	2010	2009 (retraité)
REVENUS		
Pêche et villégiature	34 176	32 988
Chasse	15 632	14 856
Restauration, boutiques et dépanneurs	16 285	16 113
Autres activités de plein air	17 146	15 735
Concessions et divers	5 036	4 923
Intérêts	532	1 344
Subventions	4 035	2 446
Virement de subventions reportées (note 8)	6 104	6 652
Honoraires de gestion	25 442	23 902
	124 388	118 959
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	58 256	56 371
Entretien et énergie	20 583	17 601
Frais généraux et administratifs	10 461	9 373
Produits de revente	9 535	8 953
Frais de vente et marketing	6 404	6 268
Amortissement	14 665	13 786
Frais financiers	1 101	2 611
Quote-part des résultats dans un partenariat	(76)	51
	120 929	115 014
BÉNÉFICE NET	3 459	3 945

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

DÉFICIT CUMULÉ

Exercice terminé le 31 mars (En milliers de dollars)	2010	2009
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(15 692)	(20 525)
Redressement (note 3)	(2 567)	(1 679)
Solde redressé	(18 259)	(22 204)
BÉNÉFICE NET	3 459	3 945
SOLDE À LA FIN	(14 800)	(18 259)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars (En milliers de dollars)	2010	2009 (retraité)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	3 459	3 945
Amortissement	14 665	13 786
Virement de subventions reportées	(6 104)	(6 652)
Quote-part des résultats dans un partenariat	(76)	51
Variation de la provision pour congés de maladie et vacances	(262)	56
Variation des postes à court terme (note 5)	490	(2 201)
	12 172	8 985
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(19 031)	(18 412)
Produits de cessions d'actifs	721	151
Avance à la société apparentée (note 13)	2 038	(29 617)
Avance à un partenariat	356	52
	(15 916)	(47 826)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions aux immobilisations corporelles encaissées	10 148	7 501
Variation nette des emprunts	(6 584)	31 997
	3 564	39 498
VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE	(180)	657
ENCAISSE (CHÈQUES EN CIRCULATION NETS DE L'ENCAISSE) AU DÉBUT	219	(438)
ENCAISSE À LA FIN	39	219

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

Au 31 mars (En milliers de dollars)

	2010	2009 (retraité)
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	39	219
Créances	5 815	4 658
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	4 641	8 623
Stocks	1 948	1 953
Frais payés d'avance	2 009	2 158
Avance à une société apparentée (note 13)	49 055	51 093
	63 507	68 704
SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	27 474	22 459
PARTICIPATION ET AVANCE DANS UN PARTENARIAT	-	280
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	174 726	171 511
	265 707	262 954
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes à payer et frais courus	13 687	13 097
Honoraires de gestion reportés	515	-
Dépôts de clients	12 485	12 419
Emprunts (note 6)	93 500	100 084
	120 187	125 600
PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES (note 7)	1 515	1 777
SUBVENTIONS REPORTÉES (note 8)	87 218	82 249
	208 920	209 626
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 9)	71 587	71 587
DÉFICIT CUMULÉ	(14 800)	(18 259)
	56 787	53 328
	265 707	262 954

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 11 et 12). Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :


M. Georges Laberge


M. Alain Cloutier

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2010

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJETS

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chapitre S-13.01). Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

En raison de sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Le 30 mars dernier, lors du discours du budget 2010-2011, le gouvernement du Québec a annoncé l'abolition de la Société des parcs de sciences naturelles du Québec et l'intégration de ses activités à la Société des établissements de plein air du Québec. Le gouvernement déposera d'ici la fin de l'année 2010-2011, un projet de loi qui précisera les modalités liées à ce changement.

2- CONVENTIONS COMPTABLES

a) Responsabilité de la direction et méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toutes autres sources de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la durée de vie des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie et vacances.

b) Comptabilisation des revenus

Les revenus tirés de la prestation de services reliés à la pêche, à la villégiature, à la chasse et aux autres activités sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

La Société comptabilise les revenus tirés de la vente de biens lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client.

Les subventions affectées proviennent du gouvernement du Québec et sont constatées à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Les honoraires de gestion proviennent du gouvernement du Québec et de la société apparentée pour assumer les dépenses reliées à la conservation, à l'éducation, à l'entretien et à l'exploitation du réseau des parcs nationaux et de l'Aquarium du Québec et sont comptabilisés à titre de revenus au cours des exercices concernés.

c) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

d) Partenariats

La Société comptabilise sa participation dans le partenariat commercial selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation et sa participation dans le partenariat autre que commercial selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

e) Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Bâtiments et infrastructures	entre 4 % et 14 %
Matériel roulant, mobilier, équipements et améliorations locatives	entre 10 % et 33 %

f) Dépréciation

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

g) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

h) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

i) Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

3- MODIFICATIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Depuis le 1^{er} avril 2009, la Société comptabilise ses opérations selon le Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, elle utilisait le Manuel de l'ICCA – Comptabilité pour le secteur privé. Les effets de la première application de ces nouvelles normes sont constatés rétroactivement avec retraitement des états financiers comparatifs.

Les conventions comptables affectées par ce changement de référentiel comptable sont décrites ci-dessous, ainsi que les impacts, le cas échéant.

Instruments financiers

L'information relative aux instruments financiers n'est plus requise puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes comptables du secteur public. Cette modification n'a aucune incidence sur la mesure des actifs et des passifs.

Revenus et dépenses

Les revenus et dépenses sont maintenant tous présentés à la valeur brute dans les états financiers. Auparavant, la charge d'amortissement était présentée nette de l'amortissement des subventions reportées et les frais financiers nets des revenus d'intérêts. L'amortissement et les frais financiers sont maintenant présentés à la valeur brute et le virement des subventions reportées et les revenus d'intérêts sont présentés dans les revenus.

Ces changements ont pour effet de créer le poste « virement de subventions reportées » au montant de 6 104 000 \$ au 31 mars 2010 (2009 : 7 540 000 \$) et d'augmenter du même montant le poste « amortissement », et de créer le poste « intérêts » au montant de 532 000 \$ (2009 : 1 344 000 \$) en augmentant le poste « frais financiers » du même montant.

Redressement

Au cours de l'exercice, la Société a revu sa méthode concernant le virement des subventions reportées aux résultats. Les subventions reportées sont constatées aux résultats au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent alors qu'auparavant on utilisait des taux moyens en fonction de l'expérience passée.

L'application rétroactive de ce redressement a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers de l'exercice financier 2009 présenté à titre comparatif :

(En milliers de dollars)

Bilan

Subventions reportées	2 567
Déficit cumulé	(1 679)

Résultats

Virements de subventions reportées	(888)
------------------------------------	-------

4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers de dollars)	2010			2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	2 481	-	2 481	2 481
Territoires à vocation récréative ou touristique	13 851	-	13 851	13 851
Bâtiments et infrastructures	219 568	76 335	143 233	140 539
Matériel roulant	13 387	5 428	7 959	8 654
Mobilier, équipements et améliorations locatives	19 311	12 109	7 202	5 986
	268 598	93 872	174 726	171 511

Des immobilisations corporelles classées sous les rubriques bâtiments et infrastructures, matériel roulant et mobilier, équipements et améliorations locatives, représentant respectivement 7 830 000 \$, 372 000 \$ et 1 042 000 \$, n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas opérationnelles en fin d'exercice.

5- INFORMATION SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des postes à court terme

(En milliers de dollars)	2010	2009
Créances	(1 157)	721
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(108)	253
Stocks	5	8
Frais payés d'avance	149	(145)
Compte à payer et frais courus	1 020	(3 394)
Honoraires de gestion reportés	515	-
Dépôts de clients	66	356
	490	(2 201)

Les acquisitions d'immobilisations corporelles d'une somme de 19 031 000 \$ (2009, 18 412 000 \$) comprennent des variations de frais courus de (430 000 \$) (2009, 798 000 \$).

Les intérêts déboursés par la Société au cours de l'exercice s'élevaient à 482 000 \$ (2009, 2 296 000 \$).

6- EMPRUNTS

(En milliers de dollars)	2010	2009
Acceptations bancaires échéant d'avril 2010 à juillet 2010 et portant intérêt à des taux variant de 0,49 % à 0,85 % (2009, 0,77 % à 1,91 %).	93 500	100 084

La Société a négocié auprès d'institutions financières et du Fonds de financement des facilités de crédit permettant d'emprunter, à son gré, des sommes sous différentes formes jusqu'à concurrence du montant maximum de 233 000 000 \$ que le gouvernement lui autorise à emprunter jusqu'au 30 juin 2014. Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, après s'être assurée que la Société n'est pas en mesure de rencontrer ses obligations sur l'un ou l'autre de ces emprunts, est autorisée à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à leur inexécution.

7- AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite ou au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 250 000 \$ (2009, 2 368 000 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

b) Provision pour congés de maladie et vacances

La provision pour congés de maladie est établie sur la base d'une méthode actuarielle.

(En milliers de dollars)	2010	2009
Solde au début	5 765	5 470
Charges de l'exercice	6 098	5 951
Prestations versées au cours de l'exercice	(5 889)	(5 656)
Solde à la fin	5 974	5 765

La provision pour congés de maladie et vacances payable à court terme au montant de 4 459 000 \$ (2009, 3 988 000 \$) est incluse au poste comptes à payer et frais courus.

La portion court terme de la provision pour congés de maladie est constituée des jours accumulés au cours de l'exercice et qui, majoritairement, seront remboursables à 50 % s'ils ne sont pas utilisés au cours du prochain exercice. La portion long terme de la provision pour congés de maladie est constituée de banques pour lesquelles il n'y a plus d'accumulation de journées et qui seront, dans la plupart des cas, écoulées en totalité au moment de la retraite de l'employé.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la provision pour congés de maladie de la Société sont les suivantes :

Taux d'actualisation	entre 2,94 % et 3,58 %
Taux de croissance de la rémunération	entre 2,50 % et 3,25 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	entre 4 ans et 6 ans

8- SUBVENTIONS REPORTÉES

(En milliers de dollars)	2010	2009
		(retraité)
Solde au début	82 249	85 423
Nouvelles subventions	11 073	3 478
Virements aux résultats	(6 104)	(6 652)
Solde à la fin	87 218	82 249

9- CAPITAL-ACTIONS

(En milliers de dollars)	2010	2009
Autorisé		
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 \$		
Émis		
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862	26 862
447 250 actions payées comptant	44 725	44 725
	71 587	71 587

10- PARTENARIATS

Partenariat commercial

La Société détenait une participation de 50 % dans Sépaq–Val-Jalbert S.E.N.C. dont l'objet était d'administrer, d'exploiter et de développer le site touristique du Village historique de Val-Jalbert. La participation était comptabilisée à la valeur de consolidation modifiée et a été disposée au cours de l'exercice.

Partenariat autre que commercial

La Société détient une participation de 50 % dans Mistissini-Sépaq S.E.N.C. dont l'objet est d'opérer et de gérer conjointement les réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi ainsi que de promouvoir l'emploi des Cris et de la population de la région. Au 31 mars 2010, la quote-part de chacun des éléments de ce partenariat comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle se détaille comme suit :

(En milliers de dollars)	2010	2009
Bilan		
Frais payés d'avance	2	4
Comptes à payer et frais courus	37	32
Dépôts de clients	162	143
Subventions reportées	40	-
Résultats		
Revenus	465	442
Dépenses	444	378
Flux de trésorerie lié aux activités d'exploitation	87	36

11- ENGAGEMENTS

La Société est liée par des engagements dont le solde est de 4 853 000\$, exclusion faite des clauses escalatoires sur les baux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars)	
2011	1 559
2012	998
2013	642
2014	640
2015	633

De plus, au 31 mars 2010, la Société s'était engagée à supporter des coûts pour des immobilisations corporelles au cours du prochain exercice pour un montant de 1 918 000\$.

12- ÉVENTUALITÉS

La Société peut, à l'occasion, être sujette à des réclamations et à des poursuites judiciaires dans le cours de ses affaires. Ces réclamations font souvent l'objet d'incertitudes. La direction est d'avis que des provisions suffisantes ont été comptabilisées en fin d'exercice aux états financiers de la Société et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'effet négatif sur la situation financière de la Société.

13- OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉES

En date du 3 mai 2006, la Sépaq a signé une convention avec la Société des parcs de sciences naturelles du Québec selon laquelle elle s'est vu confier le mandat de gérer et d'administrer le Parc Aquarium du Québec et de coordonner le plan de fermeture du Jardin zoologique du Québec.

Au cours de l'exercice, la Société des parcs de sciences naturelles du Québec a remboursé à la Sépaq une somme de 2 038 000 \$ (2009, emprunt de 29 617 000 \$). La somme due à la Sépaq a porté intérêts au taux moyen de 0,98 %. Elle est sans modalité de remboursement et la Sépaq a inscrit un revenu d'intérêts de 522 000 \$ (2009, 1 314 000 \$). De plus, la Sépaq a comptabilisé un revenu d'honoraires de gestion de 5 892 000 \$ (2009, 3 425 000 \$).

En plus des opérations entre apparentées déjà divulguées ci-dessus et dans les états financiers, lesquelles sont comptabilisés à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentées autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La plupart de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14- INFORMATION SUR LES RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

La direction estime que la Société n'est pas exposée à un risque de crédit important, étant donné qu'elle transige avec un nombre important de clients, lesquels effectuent en majorité le paiement des services par cartes de crédit ou de débit et habituellement avant que ceux-ci ne soient rendus. Par conséquent, la Société n'a pas de compte en souffrance significatif.

Juste valeur

En raison de leur échéance très rapprochée ou à court terme, la valeur comptable de l'encaisse, des créances, de l'avance à la société apparentée, des comptes à payer et frais courus, des dépôts de clients et des emprunts indiqués au bilan se rapproche de leur juste valeur.

La juste valeur de l'avance à la société apparentée ne peut être évaluée de façon fiable étant donné que la transaction est survenue entre des parties apparentées.

Risque de liquidité

La Société considère qu'elle détient suffisamment d'actifs financiers facilement convertibles en trésorerie et également de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt au niveau de l'avance à la société apparentée et des emprunts puisqu'ils portent intérêt à taux variable.

L'effet net d'une augmentation (réduction) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) de 581 000 \$ le bénéfice net (2009 : 428 000 \$).

15- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2009 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2010.

GOVERNANCE

L'Assemblée nationale a adopté, le 1^{er} mai 2008, la Loi modifiant la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage. Cette loi a assujéti la Société à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q. c. G-1.02) (ci-après désignée la « Loi sur la gouvernance ») qui a pour objet d'établir des principes de gouvernance d'entreprise afin de renforcer la gestion des sociétés d'État dans une démarche visant à la fois l'efficacité, la transparence et l'imputabilité des composantes de leur direction.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Société est composé de neuf membres nommés par le gouvernement, dont le président du conseil et le président-directeur général.

Au 31 mars 2010, le conseil d'administration était composé des personnes suivantes :

Georges Laberge

Président du conseil d'administration

Date de nomination au conseil :

21 décembre 2005

Date de renouvellement :

18 février 2009

Date de fin du mandat :

18 février 2012

Statut :

administrateur indépendant



Formé en administration au Burdett College de Boston et diplômé de l'École forestière de Duchesnay, Georges Laberge est également diplômé de l'Académie de Québec.

M. Laberge a occupé plusieurs fonctions pendant sa carrière. Il a été directeur de l'Association canadienne de l'industrie du bois, président de l'Association de sécurité des industriels forestiers - secteur Lac-Saint-Jean et président de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec (AMBSQ).

Il a aussi occupé plusieurs postes importants au sein de nombreux conseils d'administration; il a notamment été membre du conseil d'administration, du comité exécutif et du comité de vérification d'Hydro-Québec de 1987 à 1994, du Groupe Benoît Allard de 1994 à 1997 et de Port Saguenay de 1999 à 2005. Il a aussi siégé comme membre du conseil d'administration de la Société zoologique de Saint-Félicien, été président de la scierie Laberge et Laberge Itée et du groupe Colaber Itée ainsi que fondateur et président du Club de placements Jeannois.

Engagé dans son milieu professionnel et dans sa communauté, M. Laberge a siégé comme conseiller municipal de la Ville de Saint-Félicien de 1973 à 1977.

Alain Cloutier

Président-directeur général

Date de nomination au conseil :

23 juin 2009

Date d'entrée en fonction :

3 août 2009

Date de fin du mandat :

3 août 2014



Diplômé en droit de l'Université Laval et membre du Barreau du Québec, Alain Cloutier est également diplômé en biologie et possède une maîtrise en sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

M. Cloutier a occupé diverses fonctions liées au domaine de l'environnement et de la biologie, principalement dans le secteur public. Il a notamment été chargé de cours à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Il a poursuivi sa carrière à titre de conseiller politique et directeur de cabinet auprès du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de 1989 à 1993. Il a par la suite agi à titre de sous-ministre adjoint au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de 2004 à 2005. Il a de plus été membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de 1994 à 2004 puis membre et vice-président de 2005 à 2007.

Depuis 2007, M. Cloutier était sous-ministre au ministère des Relations internationales jusqu'à son entrée en fonction à titre de membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Sépaq, le 3 août 2009.

Daniel Deslauriers

Président du comité de gouvernance
et d'éthique

Membre du comité des ressources humaines

Date de nomination au conseil :

21 décembre 2005

Date de renouvellement :

17 mars 2010

Date de fin du mandat :

17 mars 2013

Statut :

administrateur indépendant



Détenteur d'un doctorat en médecine (MD) du Collège des médecins du Québec depuis 1983 et d'un diplôme de spécialiste en biochimie médicale et en métabolisme du Collège des médecins du Québec (CSPQ) et du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (FRCPC) depuis 1992, Daniel Deslauriers est également détenteur d'une maîtrise ès sciences en biologie cellulaire et moléculaire de l'Université Laval (MSc) depuis 1991. Il est aussi détenteur d'une licence du Conseil médical Canadien (LCMC).

M. Deslauriers a exercé la médecine générale et d'urgence dans différentes régions du Québec avant de faire sa spécialité en biochimie médicale. Depuis 1992, M. Deslauriers exerce sa spécialité au centre hospitalier affilié universitaire CHA-Hôtel-Dieu de Lévis ainsi que dans trois hôpitaux périphériques situés en région. Il a également eu l'opportunité d'agir à titre de chef du service de biochimie médicale et de chef du département de biologie médicale dans différents établissements. Il a été médecin-conseil dans deux Agences régionales de santé et de services sociaux du Québec (ARSSSQ).

M. Deslauriers détient une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme un administrateur de société certifié (ASC) et il est membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (ADMA).

Il a siégé sur différents conseils d'administration dont celui de l'Association médicale du Québec (AMQ) et comme membre substitut du conseil d'administration de l'Association médicale canadienne (AMC).

Anne Dupéré

Date de nomination au conseil :
17 mars 2010
Date de fin du mandat :
17 mars 2014
Statut :
administratrice indépendante



Diplômée en urbanisme de l'Université du Québec à Montréal, Anne Dupéré est également détentrice d'un certificat en affaires mobilières de l'Université du Québec à Montréal et d'une maîtrise en aménagement de territoire et développement régional de l'Université Laval (1987).

M^{me} Dupéré possède plusieurs années d'expérience dans le milieu des affaires tant en entreprises privées que publiques. Ces expériences lui ont permis d'accroître ses compétences en multidisciplinaire, notamment dans le développement d'entreprise, tant au niveau local, national qu'international.

Elle a occupé, entre autres, le poste de directrice générale de la Société d'aide au développement de la collectivité de la région de Matane et du Centre canadien de valorisation du diamant. De 2005 à 2010 elle a été directrice du développement des affaires pour Diarough Canada inc. Depuis mai 2010, elle relève un nouveau défi à titre de vice-présidente du développement du Groupe Bertrand Rioux inc.

Deborah Hook

Membre du comité de vérification

Date de nomination au conseil :
29 novembre 2006
Date de renouvellement :
17 mars 2010
Date de fin du mandat :
17 mars 2011
Statut :
administratrice indépendante



Diplômée en droit de l'Université Laval et membre du Barreau du Québec depuis 1991, Deborah Hook est aussi détentrice d'un baccalauréat ès arts (français) (1979) de l'Université de Waterloo.

M^{me} Hook a occupé des fonctions de cadre à la Quebec Community Groups Network et au Centre linguistique international inc. Elle est actuellement directrice du Centre de gestion du sevrage de la ville d'Ottawa.

Nicole Perrault

Date de nomination au conseil :
17 mars 2010
Date de fin du mandat :
17 mars 2014
Statut :
administratrice indépendante



Nicole Perrault est titulaire d'un baccalauréat en droit (1985) et d'un diplôme de droit notarial de l'Université Laval (1986). En 2002, elle a complété une formation en gestion de projets à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

M^{me} Perrault a exercé la profession notariale à Val-d'Or, pendant près de 17 ans pour ensuite occuper le poste de directrice du bureau de comté de la circonscription d'Abitibi-Est et d'attachée politique du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Depuis 2007, elle est chargée de projets de développements immobiliers pour L. Fournier et fils inc. et Développements DSF à Val-d'Or.

Toujours engagée dans son milieu, elle a été membre du conseil d'administration de plusieurs organismes : la Chambre de commerce de Val-d'Or, la Corporation de développement industriel de Val-d'Or, l'Office du tourisme et la Cité de l'Or, le Club de natation les Marsouins de Val-d'Or et le Club Aquatique Aquamos d'Amos. Elle a été également membre fondateur et administratrice de la Maison de soins palliatifs de la Source Gabriel de Val-d'Or.

Hughes T. Poulin

Président du comité de vérification
Membre du comité de gouvernance
et d'éthique

Date de nomination au conseil :
21 décembre 2005
Date de renouvellement :
17 mars 2010
Date de fin du mandat :
17 mars 2012
Statut :
administrateur indépendant



Diplômé en droit de l'Université Laval et membre du Barreau du Québec depuis 1969, Hughes T. Poulin est aussi détenteur d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval (1972). Il détient également une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme un administrateur de société certifié (ASC).

M. Poulin a occupé différentes fonctions dans le domaine de l'immobilier. Il a entre autres fondé son entreprise de gestion et de développement immobilier en 1982. Concomitamment à ses activités au sein de son entreprise, il a été impliqué dans l'administration de différentes entreprises de l'industrie de l'acier et occupe toujours des fonctions dans ce domaine. Ses principales activités touchent la gestion directe des opérations, ainsi que le champ des affaires corporatives et du développement.

Il est présentement membre du conseil d'administration de Groupe Fertek inc., Numesh inc., Oméga II inc., Métaltech, Échafaud Plus (Laval) inc., Architecture Tout Bois 2007 inc., Huajin Jyangin Numesh Itée, Venture Talent Ltd. ainsi que de Venture Talent North America Ltd.

André Roy

Président du comité des ressources humaines
Membre du comité de vérification

Date de nomination au conseil :
25 avril 2001

Dates de renouvellement :
21 décembre 2005, 17 mars 2010

Date de fin du mandat :
17 mars 2012

Statut :
administrateur indépendant



André Roy a occupé des postes de haut niveau dans la fonction publique du Québec pendant sa carrière. Il a notamment été directeur général de l'administration à la Régie de l'assurance maladie du Québec, directeur général adjoint du même organisme de même que directeur général du Réseau Travail Québec et directeur général des programmes au ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Il a par la suite occupé le poste de vice-président aux relations publiques et aux communications à La Capitale groupe financier inc.

M. Roy a siégé sur de nombreux conseils d'administration dont, entre autres, à la Mutuelle des fonctionnaires du Québec, La Capitale, compagnie d'assurance générale, la Fondation du Musée de la civilisation, l'Hôpital Saint-François-d'Assise et sa fondation, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la région 03 ainsi que la Société des jeux mondiaux des policiers et des pompiers Québec 2005 et la Société des jeux du Québec à Charlesbourg.

Il siège présentement au conseil d'administration du Centre CASA et de la Fondation du Centre CASA, de la Fondation des sourds, de la Fondation du Patro de Charlesbourg, de la Société des Grands Jardins, du comité de placement des Sœurs du Saint-Cœur-de-Marie et de Riviera Apts « A » of Hallandale Inc.

Khatéré Talai

Membre du comité de gouvernance
et d'éthique
Membre du comité des ressources humaines

Date de nomination au conseil :
29 novembre 2006

Date de renouvellement :
17 mars 2010

Date de fin du mandat :
17 mars 2013

Statut :
administratrice indépendante



Titulaire d'une maîtrise en gestion des petites et moyennes organisations (1992) et d'un baccalauréat en administration des affaires (1989) de l'Université du Québec à Chicoutimi, Khatéré Talai détient aussi un diplôme d'études collégiales en sciences économiques et sociales (1984) de l'Académie de Paris.

Agente de liaison pour l'Association des diplômés de l'Université du Québec à Chicoutimi, M^{me} Talai a également été consultante pour l'implantation du modèle organisationnel et le développement des employés chez Alcan inc. et conseillère au Service aux entreprises et à la collectivité pour le cégep de Saint-Félicien.

Elle siège présentement au conseil d'administration d'Odyssee Québec-Monde, Entreprise d'entraînement en commerce international et de l'Association des diplômés de l'Université du Québec à Chicoutimi.

LES MEMBRES SORTANTS EN 2009-2010

Yvan Bilodeau

Président-directeur général

Date de nomination au conseil : 30 août 2000

Date de fin du mandat : 2 août 2009

Louis Bourget

Membre du comité de vérification

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Date de nomination au conseil : 14 octobre 1998

Date de renouvellement : 21 décembre 2005

Date de fin du mandat : 16 mars 2010

Statut : administrateur indépendant

Jean Picard

Membre du comité des ressources humaines

Date de nomination au conseil : 21 décembre 2005

Date de fin du mandat : 16 mars 2010

Statut : administrateur indépendant

EXÉCUTION DE SON MANDAT

Le conseil d'administration veille à ce que la gestion de la Société soit conforme aux dispositions de sa loi constitutive, aux règlements y afférents et aux autres lois et règlements qui la gouvernent. Il s'assure que la Société prenne les mesures requises pour atteindre les objectifs fixés par sa mission. Dans l'accomplissement de son mandat, le conseil d'administration est secondé par trois comités qui lui formulent des recommandations.

En ce qui concerne les questions financières et le contrôle interne, le conseil d'administration a suivi l'évolution du plan d'action détaillé 2007-2012 de la Société à chaque réunion. À cet effet, la direction a fait rapport de l'évolution des affaires courantes de la Société. Le conseil a aussi approuvé les états financiers 2008-2009 de la Société de même que le budget 2010-2011. De plus, le conseil reçoit, à chacune des réunions régulières, un rapport sur les états financiers de la Société ainsi que les faits saillants s'y rapportant. Le conseil a aussi suivi de près le budget d'immobilisations de la Société. Par ailleurs, au cours de l'année, et ce, conformément à la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec, le conseil a approuvé deux majorations du régime d'emprunts de la Société dont l'une visait, entre autres, la poursuite de la consolidation et le développement de son réseau et l'autre la mise en œuvre du parc national du Lac-Témiscouata.

En matière de gouvernance et d'éthique, le conseil a approuvé un nouveau Règlement sur la régie interne de la Société, lequel permet de préciser davantage le rôle du conseil d'administration et de ses divers comités. De plus, un nouveau code d'éthique et de déontologie applicable aux employés de la Société a été approuvé par le conseil et sera diffusé aux employés au cours du printemps 2010. Les profils de compétence et d'expérience requis pour la nomination des membres du conseil d'administration de la Société ont été approuvés par le conseil d'administration au cours de l'exercice financier.

En matière de ressources humaines, le conseil d'administration a, notamment, approuvé le profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général. Une demande de mandat de négociation formulée pour le renouvellement de la convention collective visant les employés de l'unité « Manoir Montmorency » a aussi été approuvée tout comme la révision de la rémunération du personnel cadre et en situation de gestion.

Finalement, le conseil a approuvé une nouvelle politique d'octroi de contrats, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2009 de même que la mise en œuvre du Fonds Parcs Québec.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Les administrateurs indépendants de la Société ne sont pas rémunérés. Les frais occasionnés par l'exercice de leurs fonctions leur sont remboursés.

PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS

Les administrateurs conviennent annuellement d'un calendrier de travail. Des réunions spéciales ou tenues par conférence téléphonique s'ajoutent, au besoin, durant l'année.

Au cours de la présente année financière, le conseil d'administration et ses 3 comités ont tenu 18 réunions régulières et 7 réunions par conférence téléphonique. L'assistance des membres aux réunions du conseil d'administration et de ses comités est présentée au tableau ci-après.

Nom	Conseil d'administration		Comité de vérification	Comité des ressources humaines		Comité de gouvernance et d'éthique	
	Séances régulières	Conférences téléphoniques		Séances régulières	Conférences téléphoniques	Séances régulières	Conférences téléphoniques
Nombre de réunions	6	5	4	4	1	4	1
Cloutier, Alain*	4/4	4/4	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Deslauriers, Daniel	5/6	2/5	s. o.	3/4	0/1	4/4 (P)	1/1 (P)
Dupéré, Anne**	0/1	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Hook, Deborah	5/6	4/5	3/4	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Laberge, Georges	6/6	5/5	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Perrault, Nicole**	0/1	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Poulin, Hughes T.	6/6	5/5	4/4 (P)	s. o.	s. o.	4/4	1/1
Roy, André	6/6	5/5	4/4	4/4 (P)	1/1	s. o.	s. o.
Talaï, Khatéré	2/6	2/5	s. o.	2/4	1/1	0/4	0/1
Membres sortants							
Bilodeau, Yvan	2/2	1/1	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Bourget, Louis	5/5	4/5	3/3	s. o.	s. o.	4/4	s. o.
Picard, Jean	0/5	0/5	s. o.	0/4	0/1	s. o.	s. o.

* En fonction depuis le 3 août 2009

** Nommées le 17 mars 2010

(P) Président du comité

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LEURS ACTIVITÉS

En conformité avec l'article 19 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines supportent le conseil d'administration. En effet, afin d'exercer son mandat, le conseil peut compter sur la collaboration de ces comités qui ont la responsabilité d'examiner certains dossiers et de formuler des recommandations au conseil aux fins d'approbation.

Les comités sont composés de quatre membres indépendants. Par ailleurs, le président du conseil d'administration assiste régulièrement aux réunions, tout comme le président-directeur général et la secrétaire générale.

Les comités se réunissent régulièrement et font rapport verbalement de leurs activités au conseil à la suite de la tenue de chaque réunion. De plus, chaque administrateur reçoit une copie des procès-verbaux de tous les comités.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Mandat du comité

Le comité de vérification a notamment pour fonction de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et de s'assurer de leur efficacité et de leur adéquation. Il doit veiller à ce que soit instauré un processus de gestion des risques. Le comité a également pour mandat de réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par le vérificateur interne ou un dirigeant. Finalement, il doit examiner les états financiers avec la direction et le Vérificateur général et en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Rapport du comité

Le comité de vérification s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice financier 2009-2010. Il a, entre autres, approuvé le plan annuel de vérification et assuré le suivi des recommandations formulées par le Vérificateur général. Il s'est aussi assuré qu'un processus de gestion des risques était en place et que celui-ci était bien suivi en plus de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces soient mis en place. Finalement, le comité a examiné les états financiers 2008-2009 avec la direction et le Vérificateur général et en a recommandé l'approbation au conseil d'administration. Le comité a eu l'occasion de rencontrer le Vérificateur général sans la présence de la direction.

De plus, le comité a revu les différents rapports du directeur de la vérification interne réalisés dans le cadre du plan d'activités de ce dernier et des mandats ad hoc qui lui ont été confiés au cours de l'exercice financier.

Hormis le Vérificateur général, le comité de vérification n'a pas recouru à des services d'experts externes en 2009-2010.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Mandat du comité

Le comité des ressources humaines a notamment pour fonction de s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines. Il doit élaborer et proposer un profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général en plus de déterminer les critères pour son évaluation et de faire des recommandations au conseil sur la rémunération de celui-ci. Il contribue également à la sélection des dirigeants et à l'établissement d'un programme de planification de leur relève.

Rapport du comité

Ce comité s'est réuni à quatre reprises en plus de tenir une conférence téléphonique au cours de l'exercice financier 2009-2010.

Dans l'accomplissement de son mandat, le comité des ressources humaines a contribué à la sélection d'un nouveau vice-président aux ressources humaines qui est entré en fonction le 20 avril 2009. Le comité s'est assuré que les travaux amorcés concernant la révision de la structure salariale de la Société pour ses cadres et son personnel en situation de gestion demeurent une priorité.

De plus, le comité a examiné, pour recommandation au conseil d'administration, la révision de la rémunération du personnel cadre et en situation de gestion (avancement d'échelon 2009-2010 et boni 2008-2009) conformément au Règlement sur les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail de son personnel cadre, professionnel, non syndiqué et en situation de gestion. Il a aussi recommandé au conseil d'administration les paramètres de négociation pour le renouvellement de la convention collective de l'unité « Manoir Montmorency ». Le comité s'est aussi attardé aux politiques et procédures de la Société en matière de ressources humaines.

Finalement, le comité a recommandé au conseil d'administration l'adoption d'un profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général. À cette fin, le comité a eu recours au service d'une firme externe pour l'assister dans cette démarche.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Mandat du comité

Le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'élaborer les règles de gouvernance, le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société et les codes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs et aux employés de la Société. Le comité détermine également les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des administrateurs, à l'exception du président-directeur général, et identifie les critères d'évaluation des administrateurs et du fonctionnement du conseil. Finalement, le comité doit élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres et effectuer l'évaluation du fonctionnement du conseil.

Rapport du comité

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni à quatre reprises en plus de tenir une conférence téléphonique. Le comité a réalisé ses mandats confiés en vertu de la Loi sur la gouvernance selon les priorités déterminées durant l'exercice financier précédent. Le comité a débuté ses travaux par l'élaboration d'un programme d'accueil pour les nouveaux administrateurs. Le comité a également procédé à une analyse détaillée du code d'éthique et de déontologie des employés de la Société afin de formuler des recommandations au conseil d'administration.

Le comité a entièrement révisé le Règlement sur la régie interne de la Société et en a recommandé l'adoption au conseil d'administration. Par ailleurs, le comité a proposé au conseil d'administration les profils de compétence et d'expérience requis pour la nomination des membres du conseil d'administration de la Société, en plus de soumettre un formulaire d'autoévaluation des membres du conseil d'administration de la Sépaq.

Finalement, le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à l'évaluation du fonctionnement du conseil. À cet effet, les administrateurs ont rempli un questionnaire établi sur la base des critères d'évaluation préalablement approuvés par le conseil, lequel a été informé des résultats.

Le comité de gouvernance et d'éthique n'a pas recouru à des services d'experts externes en 2009-2010.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS DE LA SOCIÉTÉ

Outre le salaire de base, la rémunération des dirigeants de la Société comprend un régime de rémunération au mérite qui vise à reconnaître le mérite additionnel du personnel d'encadrement le plus performant au cours de la période de référence. Ce régime met l'accent sur l'évaluation annuelle du rendement, soit l'appréciation du degré de réalisation des attentes préalablement signifiées lorsque le rendement se situe au niveau correspondant aux cotes A, B ou C. Ce régime correspond à celui du gouvernement du Québec pour le personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic.

Titre	Classe	Échelle salariale	Boni au rendement ⁽¹⁾
Président-directeur général	Administrateur d'État ⁽²⁾	158 253 \$ à 189 904 \$	Variant de 0 à 10 %, selon la cote d'évaluation obtenue
Vice-présidents	1 ⁽³⁾	104 266 \$ à 135 471 \$	Variant de 0 à 10 %, selon la cote d'évaluation obtenue

(1) Sous réserve des orientations gouvernementales à la suite du Discours sur le budget 2010-2011.

(2) Règles de rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein (décret 450-2007 du 20 juin 2007 modifié par le décret 964-2007 du 7 novembre 2007).

(3) Le Règlement sur les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail de son personnel cadre, professionnel, non syndiqué et en situation de gestion prévoit 12 classes d'échelle de traitement et la classe 1 est l'échelle maximale.

Le président-directeur général bénéficie d'une allocation d'automobile mensuelle de 610 \$.

Le président-directeur général participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) et bénéficie des prestations supplémentaires prévues aux décrets numéros 960-2003 et 961-2003 du 17 septembre 2003. Quant aux vice-présidents, ils participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement du gouvernement du Québec (RRPE).

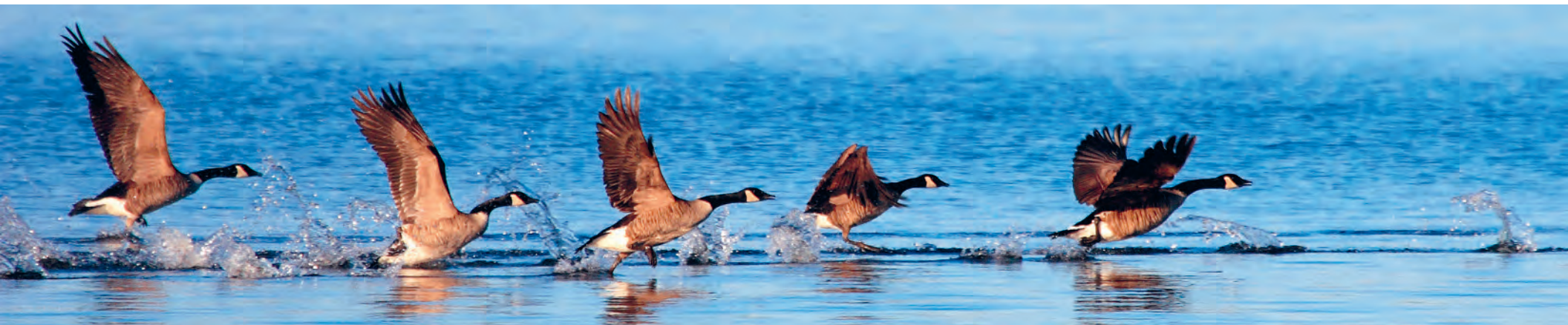
La cotisation et la rente aux régimes de retraite sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ils participent.

EFFECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN 2009-2010

Secteur	Temps plein	Saisonnier, occasionnel, contractuel	Étudiants
Administration et finances	11	0	3
Communications et marketing	25	0	1
Exploitation - parcs nationaux	99	930	444
Exploitation - secteur faunique	50	643	18
Exploitation - secteur touristique	52	397	262
Immobilisations et ressources matérielles	17	13	2
Informatique	13	1	0
Présidence	2	1	0
Ressources humaines	12	2	0
Secrétariat général et services juridiques	6	0	2
Ventes et réservations incluant le centre d'appels	16	31	44
Vérification interne	2	0	2
SOUS-TOTAL	305	2018	778
GRAND TOTAL			3 101

CODES D'ÉTHIQUE

La Société a adopté diverses règles de conduite visant à lui permettre de remplir adéquatement son mandat. Notamment, elle dispose d'un code d'éthique et de déontologie des employés de la Société de même qu'un code d'éthique et de déontologie des administrateurs de celle-ci.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément à la Loi sur le développement durable, la Société a préparé un premier Plan d'action de développement durable 2008-2013 qui comporte 10 actions découlant directement de la mission et du champ d'intervention de la Société. Ce plan identifie les activités que la Société met en œuvre pour contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*.

L'année 2009-2010 constitue la première année de la mise en œuvre du plan d'action de développement durable de la Société. La Société veut faire état des principales activités réalisées au cours de cette année.

Action 1

Objectif gouvernemental : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	
Objectifs organisationnels :	
<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'adhésion du personnel aux orientations et actions gouvernementales de développement durable de même qu'aux orientations et au plan d'action de la Société en cette matière. Développer et maintenir les compétences de son personnel afin que l'exercice des responsabilités de la Société s'inscrive dans la recherche du développement durable. 	
Action : Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du <i>Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation</i> des personnels de l'administration publique en s'assurant que 80 % du personnel de la Société soit sensibilisé d'ici 2011. De plus, réaliser des activités de formation des gestionnaires et de leur personnel sur la démarche de développement durable et le plan d'action de la Société afin qu'ils les intègrent dans l'exercice de leurs fonctions régulières; s'assurer que 50 % d'entre eux soient formés d'ici 2013.	
Cibles et indicateur : Le taux d'employés ayant été sensibilisés et formés.	<ul style="list-style-type: none"> 80 % du personnel de la Société sera sensibilisé d'ici 2011. 50 % du personnel concerné a acquis, d'ici 2013, les compétences nécessaires pour intégrer les principes de développement durable dans l'exercice de leurs fonctions régulières.
Résultats de l'année : Lors des journées d'accueil 2009-2010, une sensibilisation sur le plan d'action de la Société de même que sur les objectifs gouvernementaux de développement durable a été faite auprès de 78 % des employés.	

Action 2

Objectif gouvernemental : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	
Objectif organisationnel : Favoriser la participation et l'engagement de la clientèle, des citoyens et des intervenants en milieu naturel et en environnement aux valeurs et aux principes de développement durable et de la gestion environnementale.	
Action : Développer et mettre en œuvre, sur un horizon de trois ans, une stratégie de communication des actions environnementales et de développement durable en milieu naturel.	
Cible et indicateur : Perception positive de la clientèle sur les actions de la Société en développement durable.	Une mesure de cette perception est initiée, en 2011-2012 et un suivi de son évolution est réalisé régulièrement.
Résultats de l'année : Le site Internet et les bulletins électroniques sont les outils de communication priorités. En 2009-2010, des articles sur le développement durable ont été diffusés dans le bulletin Internet <i>sepaq.com</i> et le bulletin <i>En bref</i> destiné aux journalistes. Également, sur la page d'accueil du site Internet ainsi que sur les portails de Parcs Québec, des réserves fauniques et des centres touristiques, l'ajout d'une rubrique <i>Saviez-vous</i> que fait état des bons coups de la Sépaq en matière de développement durable et de gestion environnementale. De plus, un vidéo sur l'usage du papier écologique à des fins de production de documents promotionnels a été diffusé sur le site Internet de la Société et sur YouTube.	

Action 3

Objectif gouvernemental : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	
Objectif organisationnel : Favoriser la participation et l'engagement de la clientèle, des citoyens et des intervenants en milieu naturel et en environnement aux valeurs et aux principes de développement durable et de la gestion environnementale.	
Action : Augmenter la participation aux activités éducatives et de découverte, notamment par le développement de nouvelles activités mieux adaptées aux besoins, de manière à jouer pleinement un rôle de sensibilisation et d'éducation à la protection du patrimoine naturel.	
Cibles et indicateur : Le taux de participation aux activités éducatives et de découverte.	<ul style="list-style-type: none">• À la suite d'une évaluation de sa performance éducative en 2009-2010, chaque parc s'est fixé des cibles d'augmentation de la participation d'ici mars 2013.• Durant la période 2009-2013, la Société a poursuivi l'augmentation et la diversification de son offre de service à la clientèle scolaire.
Résultats de l'année : L'éducation des jeunes à la protection du patrimoine naturel constitue un investissement pour l'avenir et pour l'évolution des mentalités et des comportements. C'est pourquoi les efforts ont été axés sur la participation des groupes scolaires. Ainsi, la mise en place d'un nouveau programme scolaire en 2009-2010 a permis de rencontrer 129 groupes, soit une augmentation de 35 % comparativement à 2008-2009. Pour l'année 2009-2010, le nombre de participants aux activités de découverte dans les parcs a accru de 5 % pour atteindre 386 000 visiteurs.	

Action 4

Objectif gouvernemental : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	
Objectif organisationnel : Favoriser la participation et l'engagement de la clientèle, des citoyens et des intervenants en milieu naturel et en environnement aux valeurs et aux principes de développement durable et de la gestion environnementale.	
Action : Faire connaître les résultats et les bénéfices de l'approche de gestion intégrée des ressources auprès des acteurs locaux, régionaux et nationaux impliqués en gestion de milieux naturels, particulièrement au niveau des conseils d'administration locaux des réserves fauniques et autres structures de concertation régionale et locale (partenaires fauniques, tables de gestion écosystémique, commissions régionales des ressources naturelles et du territoire, etc.).	
Cible et indicateur : Le nombre d'interventions structurées auprès des acteurs locaux, régionaux et nationaux.	Par ces interventions, la somme des connaissances résultant des expériences en gestion intégrée de la Société leur est rendue accessible de manière à stimuler l'innovation et l'engagement.
Résultats de l'année : Plusieurs actions ont été posées pour faire connaître l'approche de gestion intégrée des ressources privilégiée pour les réserves fauniques et les résultats ciblés ou obtenus. À l'échelle nationale, des efforts importants ont été consacrés notamment à faire reconnaître le statut particulier des réserves fauniques dans le cadre de la révision du régime forestier entrepris par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) afin que l'aménagement des forêts soit mieux adapté et intégré à la vocation de conservation et de mise en valeur de ces territoires. De plus, la refonte du site Internet de la Sépaq a donné l'opportunité d'informer la clientèle sur la gestion intégrée des ressources dans les réserves fauniques. À l'échelle régionale et locale, les conseils d'administration locaux des réserves fauniques ainsi que plusieurs tables régionales de la faune et Commissions régionales des ressources naturelles et du territoire (CRRNT) ont été sensibilisés sur les enjeux et la vision de l'aménagement forestier prônés pour les réserves fauniques ainsi que sur l'impact du nouveau régime forestier pour ces territoires. La réforme du régime forestier ainsi que ses conséquences possibles sur la gestion intégrée dans les réserves fauniques ont été présentées aux membres de plusieurs conseils d'administration locaux des réserves fauniques dans le but de les sensibiliser et de leur demander leur appui pour que l'aménagement forestier dans ces territoires soit adapté à leur vocation particulière. De plus, les CRRNT responsables de la réalisation des plans régionaux de développement des ressources et du territoire (PRDRT) ont été sensibilisées dans des rencontres ou par l'entremise de commentaires sur la vocation des réserves fauniques ainsi que sur les enjeux et les préoccupations de gestion intégrée spécifiques à ces territoires afin que les orientations et mesures régionales qui seront définies en matière d'aménagement forestier en tiennent compte. Par ailleurs, une présentation des résultats du projet pilote réalisé dans la réserve faunique des Laurentides visant le développement d'une approche et d'une expérimentation terrain d'un aménagement forestier écosystémique a été effectuée aux participants du congrès annuel de l'Association des biologistes du Québec. Enfin, dans le but de sensibiliser la clientèle à la gestion intégrée des ressources et aux efforts consentis par la Sépaq en la matière dans les réserves fauniques, une section spécifique a été développée sur ce thème dans le site Internet de la Sépaq.	

Action 5

Objectifs gouvernementaux : <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au suivi des ministères et des organismes gouvernementaux. • Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services. • Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec. 	
Objectif organisationnel : Structurer, améliorer et mesurer la performance environnementale de toutes les unités de l'entreprise de manière à réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq.	
Action : Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable.	
Cibles et indicateur : Nombre de pratiques mises en place et de gestes posés.	<ul style="list-style-type: none"> • Deux nouveaux gestes significatifs sont posés pour consolider les pratiques d'acquisition écoresponsables. • Autant de gestes sont posés pour diminuer les émissions de GES ou la consommation d'énergie dans le cadre de l'exercice du travail par les employés et pour se rendre à leurs lieux de travail.
Résultats de l'année : Dix directives d'achats écoresponsables ont été élaborées afin de guider les achats de la Société.	

Action 6

Objectifs gouvernementaux : <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au suivi des ministères et des organismes gouvernementaux. • Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services. • Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec. 	
Objectif organisationnel : Structurer, améliorer et mesurer la performance environnementale de toutes les unités de l'entreprise de manière à réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq.	
Action : Adopter un système de gestion environnementale, lequel est décrit à la Société comme étant le Programme de gestion environnementale (PGE), et mettre en œuvre ses composantes portant sur : la gestion de l'énergie; la gestion de l'eau; la gestion des matières résiduelles; la gestion des matières dangereuses et toxiques; la gestion des aménagements (nouvelles infrastructures et mise à niveau des aménagements non conformes); les achats écoresponsables (achat et revente des produits, entretien ménager et papier); les pratiques écologiques hôtelières; la sensibilisation et la communication en ces matières (personnel, clientèle, public).	
Cibles et indicateur : Diminution de l'empreinte écologique de la Société.	Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de gestion environnementale, les cibles suivantes sont atteintes : - diminution de 8 % de la quantité de GES émise par la consommation de carburants d'origine fossile; - diminution de 6 % de la quantité d'électricité achetée au réseau de base d'Hydro-Québec; diminution de 9 % de la quantité d'eau potable consommée; 100 % des objets et produits valorisables et des produits dangereux et toxiques sont récupérés.
Résultats de l'année : La Sépaq a adopté son Système de gestion environnementale (SGE). Le Programme de gestion environnementale, qui constitue un document distinct du SGE, a été présenté à chaque établissement qui ont produit un plan d'action spécifique à leur établissement à mettre en œuvre au cours des trois prochaines années 2010-2012. Le plan d'action de chaque établissement devrait permettre d'atteindre les cibles que s'est fixées la Sépaq. Dans le cas spécifique des parcs nationaux, les actions de réduction de l'empreinte écologique sont en application depuis quelques années et ont déjà porté fruits.	

Action 7

Objectifs gouvernementaux : <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au suivi des ministères et des organismes gouvernementaux. • Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services. • Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec. 	
Objectif organisationnel : Structurer, améliorer et mesurer la performance environnementale de toutes les unités de l'entreprise de manière à réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq.	
Action : Sur la base des orientations, des cibles et des indicateurs spécifiques du PGE, élaborer un plan d'action 2008-2013 pour chaque établissement.	
Cibles et indicateur : Le nombre d'établissements ayant adopté et mis en œuvre un PGE.	<ul style="list-style-type: none"> • D'ici le 31 mars 2010, des cibles et des indicateurs spécifiques du PGE ont été définis et communiqués aux établissements. • Au 31 mars 2013, tous les établissements ont mis en œuvre leur PGE.
Résultats de l'année : En 2009-2010 tous les établissements de la Sépaq incluant le siège social ont produit leur plan d'action 2008-2013. Ce plan d'action définit des actions leur permettant d'atteindre les objectifs du PGE.	

Action 8

Objectif gouvernemental : Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.	
Objectif organisationnel : Assurer un leadership en matière d'aménagement et de développement durables et intégrés des ressources et des territoires sous sa responsabilité afin que leur mise en valeur soit harmonieuse avec la vocation et la mission des réseaux, et assumer un rôle d'éducation et d'information en ces matières.	
Action : Identifier, d'ici 2013, les résultats atteints depuis la mise en place de l'approche de gestion intégrée des ressources dans les réserves fauniques de même que les pistes d'amélioration, particulièrement au niveau du suivi de la performance des plans d'harmonisation « faune – forêt – récréation ».	
Cibles et indicateur : Le nombre de plans d'aménagement forestier intégrant les principes de la gestion intégrée des ressources.	<ul style="list-style-type: none"> • Au 31 mars 2013, l'efficacité du suivi de la performance des plans d'harmonisation a été mesurée et des pistes d'amélioration mises en œuvre avec les partenaires. • À cette même date, les résultats atteints par l'approche de gestion intégrée ont été évalués et rendus publics par une stratégie de diffusion auprès des principaux partenaires.
Résultats de l'année : Les plans d'harmonisation « faune – forêt – récréation » des réserves fauniques ont été élaborés en fonction d'enjeux liés à la vocation particulière de ces territoires et ciblent des sites stratégiques où un aménagement forestier adapté est souhaitable. Parmi ces enjeux figurent la préservation de la qualité de l'habitat de l'orignal et du poisson, des paysages ainsi que l'harmonisation entre les activités forestière et faunique pour éviter les conflits d'usage. Ces plans, jumelés aux objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV) du MRNF guident l'analyse et les recommandations émises sur les plans d'aménagement forestier élaborés par l'industrie concernant les réserves fauniques.	
<p>Dans le cadre de la planification de l'aménagement forestier pour la période 2008-2013, les bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) avaient l'obligation légale de faire participer les réserves fauniques à son élaboration pour tenir compte des préoccupations de ces dernières. Or, pour diverses raisons, cette participation n'a pas été satisfaisante pour la majorité des réserves fauniques. Pour palier à cette lacune, des ententes approuvées par le MRNF ont été élaborées pour préciser la participation des réserves fauniques à la planification de l'aménagement forestier pour la période 2008-2013 et les engagements des parties dans le but de leur permettre de pouvoir convenir de mesures d'harmonisation satisfaisantes selon un mécanisme proposé en la matière pour les plans annuels d'intervention forestière.</p> <p>En parallèle, d'autres actions ont été posées en vue de faire progresser la gestion intégrée des ressources dans les réserves fauniques sur divers plans notamment, par une collaboration à la réalisation d'un projet pilote sur l'aménagement écosystémique de la forêt dans la réserve faunique des Laurentides initié par le MRNF, par une participation à l'élaboration du concept d'aires protégées de catégorie VI et par l'émission de commentaires sur les plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) produits par les Commissions régionales des ressources naturelles et du territoire (CRRNT).</p> <p>Dans le cadre de la révision du régime forestier, un mémoire a été déposé au MRNF pour le sensibiliser au statut particulier des réserves fauniques et au besoin d'y pratiquer un aménagement forestier mieux adapté à leur vocation. Nous avons aussi participé à des rencontres avec les autres partenaires fauniques nationaux et le MRNF en vue de faire influencer le contenu de la prochaine stratégie de l'aménagement durable des forêts et du règlement qui en découlera afin qu'ils prennent en compte le caractère particulier des réserves fauniques et des territoires fauniques structurés.</p>	

Action 9

<p>Objectif gouvernemental : Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.</p>	
<p>Objectif organisationnel : Maintenir l'intégrité écologique au même niveau que celui constaté selon les indicateurs mis en place dans les parcs nationaux et assurer le maintien du potentiel faunique déterminé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) dans les réserves fauniques.</p>	
<p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre, au cours de la période 2009-2013, le suivi d'indicateurs sur l'état de l'environnement des parcs nationaux; dans cette perspective, produire un premier bilan quinquennal des résultats atteints par le Programme de suivi de l'intégrité écologique. • Réaliser un suivi efficace de l'exploitation des territoires des réserves fauniques afin de maintenir le potentiel faunique et ainsi, assurer la pérennité des espèces. 	
<p>Cibles et indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La qualité de l'état de l'environnement des parcs nationaux. • Le niveau de maintien du potentiel faunique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Au cours de 2009-2010, un plan quinquennal des résultats atteints par le Programme de suivi de l'intégrité écologique est rendu public. Sur la base de ces résultats, l'intégrité écologique des territoires des parcs est maintenue à un même niveau au cours de la période 2009-2013. • Des mécanismes d'amélioration continue sont mis en place pour assurer l'efficacité du suivi de l'exploitation des territoires des réserves fauniques afin de maintenir le potentiel faunique.
<p>Résultats de l'année : Le programme de suivi de l'intégrité écologique dans les parcs se poursuit, un comité-conseil sera mis sur pied en 2010 pour s'assurer de l'adhésion de la communauté scientifique aux méthodes et suivi du programme.</p> <p>Un premier bilan du programme de suivi de l'intégrité écologique sera produit en 2010.</p> <p>Pour chacune des principales espèces exploitées dans les réserves fauniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un plan d'exploitation est élaboré annuellement par territoire en fonction des contingents fixés par le MRNF. Ce contingent est déterminé dans une optique d'assurer la pérennité de la ressource faune et le développement durable des activités de prélèvement faunique; • un système d'enregistrement permet de suivre annuellement l'évolution des espèces exploitées selon les contingents fixés; • une gestion des secteurs d'activité est réalisée annuellement en fonction de l'exploitation enregistrée et des contingents fixés (ex.: fermeture de lacs à la pêche). <p>Dans le cas de la pêche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la production d'un plan directeur pour la protection et la mise en valeur des pêcheries permet de mieux orienter la préservation et l'amélioration des habitats aquatiques à l'échelle d'une réserve faunique dans le but d'assurer une qualité de pêche optimale. <p>Pour maintenir le potentiel de pêche et assurer la pérennité des espèces, le plan permet notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ d'évaluer la performance du système d'enregistrement de l'exploitation et de cibler au besoin des améliorations; ➢ de focaliser sur la préservation et le suivi de l'habitat vital du poisson des lacs les plus productifs et ceux aménagés; ➢ de cibler des lacs déficients jadis à bonne productivité qui offriraient des gains de pêche prometteurs si des correctifs étaient apportés à l'habitat par l'entremise d'un aménagement. <p>Dans le cas de la chasse, l'exploitation du gros gibier tient compte des modalités établies dans les plans de gestion de l'orignal et du cerf de Virginie préparés par le MRNF qui visent une saine gestion de ces espèces dans une perspective de conservation et de développement durable. Des inventaires de la population de l'orignal sont réalisés périodiquement dans plusieurs réserves fauniques pour connaître l'évolution du cheptel et recalibrer l'offre de chasse au besoin. L'enregistrement de la récolte du gros gibier est réalisé dans chaque réserve faunique.</p> <p>En 2009-2010, un plan directeur pour la protection et la mise en valeur des pêcheries a été amorcé pour six réserves fauniques alors que la population d'originaux de deux réserves fauniques a été inventoriée.</p> <p>Par ailleurs, le taux d'utilisation du contingent d'exploitation faunique fixé par espèce par le MRNF permet de mesurer le niveau de maintien du potentiel faunique dans une optique de développement durable de la ressource. Les taux calculés pour l'année d'exploitation 2009 pour les principales espèces fauniques exploitées dans les réserves fauniques montrent que l'utilisation de ces dernières varie de faible à optimale à l'échelle du réseau et de certaines réserves fauniques. Cette variation peut s'expliquer notamment par la qualité et la productivité des habitats, par la dynamique des populations fauniques, par la demande d'utilisation des espèces et par la situation géographique des réserves fauniques par rapport aux principales agglomérations du Québec.</p>	

Action 10

Objectif gouvernemental : Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.	
Objectif organisationnel : Préserver et mettre en valeur les richesses patrimoniales qui lui sont confiées en affectant des ressources suffisantes pour en assurer la pérennité, leur caractère distinctif et leur accessibilité.	
Action : Mettre en œuvre, au cours des trois prochaines années, un plan d'investissement adéquat permettant le maintien des infrastructures et des équipements, la conservation ou l'aménagement des milieux naturels ou fauniques, la consolidation de l'offre d'activités, de produits et de services de même que le développement de nouveaux produits écoresponsables.	
Cible et indicateurs : Pourcentage des dépenses de maintien sur la valeur des actifs; Montant investi annuellement en aménagement et protection du milieu naturel; Niveau de mise en œuvre du plan triennal d'investissement.	À terme, un montant annuel correspondant à 2 % de la valeur de remplacement des actifs est investi en plus de répondre aux besoins de mise en valeur des équipements et de conservation des milieux naturels.
Résultats de l'année : Les investissements permettant le maintien des infrastructures et des équipements, la conservation et l'aménagement des milieux naturels et fauniques se chiffre à 19 M\$.	

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

La politique linguistique de la Société a été adoptée le 15 décembre 2008 conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

Afin d'assurer une diffusion adéquate de celle-ci et de sensibiliser davantage le personnel, une présentation a été mise sur pied et a été diffusée au personnel le plus concerné par son application.

La Société a collaboré étroitement avec l'Office québécois de la langue française. Notamment, la Société le consulte afin d'obtenir son opinion sur différents sujets visant le respect de la conformité à la Politique gouvernementale.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Dans le cadre du budget 2009-2010, le gouvernement annonçait la mise en place de la Politique de financement des services publics. Cette nouvelle politique, qui sera implantée d'ici 2012, s'applique à tous les organismes publics qui offrent des biens et des services aux citoyens. Elle vise par de meilleures pratiques tarifaires à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire.

Les ministères et organismes sont donc tenus de faire état de la progression de la mise en place de la politique. En 2009-2010, la Sépaq a poursuivi son processus de détermination et d'évaluation des tarifs basé sur la valeur du marché. Par ailleurs, la révision des droits d'accès dans les parcs nationaux, annoncée par le ministre des Finances dans le cadre du Discours sur le budget 2010-2011, a été évaluée en conformité avec la Politique de financement des services publics.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

MANDAT

La Société des établissements de plein air du Québec (la « Société ») a pour mandat d'administrer et de développer les territoires naturels et les équipements touristiques qui lui sont confiés en vertu de sa loi constitutive.

MISSION

Sa mission consiste à assurer l'accessibilité, à mettre en valeur et à protéger ces territoires exceptionnels et ces équipements publics au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

LES VALEURS D'ENTREPRISE

La satisfaction de la clientèle

C'est la clientèle qui conditionne le niveau de succès de la Société. Non seulement la Société est à l'écoute des besoins de ses clients, mais elle sollicite de façon proactive leurs commentaires dans une perspective d'amélioration constante de leur niveau de satisfaction, et ce, par l'intermédiaire d'indicateurs et de critères de performance qui permettent de rétroagir rapidement.

La protection de l'environnement et le développement durable

Elle a le devoir de préserver et de mettre en valeur les richesses patrimoniales du domaine public qui lui sont confiées pour en assurer la pérennité, en maintenir le caractère distinctif et en garantir l'accessibilité à l'ensemble des Québécois dans un souci d'équité.

De par la nature des services qu'elle dispense et la qualité des sites et territoires qu'elle exploite, la Société joue un rôle essentiel dans la conservation du patrimoine naturel québécois. Sa gestion est basée sur les principes de développement durable et des opérations et services respectueux de la qualité de l'environnement.

L'innovation et la créativité

La Société affirme son leadership dans l'industrie touristique du Québec en développant les établissements qu'elle gère et en innovant par la création de nouveaux produits, activités et services. Le réseau des établissements de la Société est unique et, dans ce contexte, la Société est en recherche constante de solutions originales pour faire connaître toute la valeur de cette richesse collective.

La concertation avec les milieux régionaux

La Société est consciente de l'impact de ses interventions en région et, à cet égard, elle compte sur la participation active des intervenants régionaux représentés dans les conseils d'administration locaux et les tables d'harmonisation. Elle encourage l'économie régionale en favorisant l'embauche locale et l'achat de produits et services dans le milieu et la conclusion d'ententes de partenariat susceptibles de bonifier l'offre touristique en région.

L'esprit d'entreprise et l'implication du personnel

Tous les employés sont responsables de l'atteinte des résultats selon les objectifs fixés. La Société associe ses employés à la poursuite de sa mission. À cet effet, elle privilégie la formation, elle signifie des attentes, elle responsabilise ses employés et favorise l'esprit d'entreprise et d'initiative. Elle reconnaît leur contribution.

La rigueur, l'efficacité de gestion et la simplification administrative

La rigueur et l'efficacité de gestion caractérisent la Société. Elle s'assure du respect des règles d'équité et de transparence en matière de gestion de ressources humaines, de systèmes d'information de gestion et d'octroi de contrats. Elle développe des règles de gestion claires, simples et efficaces et identifie des solutions appropriées.

DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

DÉFINITIONS

Dans ce Code, à moins que le contexte ne s'y oppose, les définitions suivantes s'appliquent :

Code : Désigne le présent Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société.

Conflit d'intérêts : On entend par situation de conflit d'intérêts, toute situation où les intérêts personnels de l'administrateur ou ceux de son conjoint, d'un membre de sa famille ou d'un partenaire d'affaires ou d'une personne morale dans laquelle il détient un nombre significatif de parts ou d'actions, pourraient entrer en conflit réel ou apparent avec les intérêts de la Société. Un conflit d'intérêts ne concerne pas exclusivement des opérations financières ou des avantages économiques. Il peut aussi prendre diverses formes : influencer une décision ou accorder un traitement de faveur à des personnes physiques ou morales. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Société. Le risque que cela se produise est suffisant. Toute situation susceptible d'entacher la loyauté, l'intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition.

Conseil : Désigne le conseil d'administration de la Société.

Comité : Désigne le comité de gouvernance et d'éthique prévu par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02).

Information confidentielle : Toute information ayant trait à la Société ou toute information de nature stratégique, financière, commerciale, syndicale qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un administrateur, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque, de compromettre la réalisation d'une opération ou d'un projet à laquelle la Société participe ou d'entraîner une perte à la Société.

Intégrité : L'état d'une personne qui honore ses engagements, en y donnant suite en temps opportun ou en dénonçant qu'elle ne pourra le faire à compter du moment où elle en est consciente, aux personnes ayant des attentes quant auxdits engagements, tout en prenant soin d'atténuer ou de réparer tous les inconvénients subis par ces personnes et découlant de son incapacité à y donner suite.

Loi : Désigne la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., c. S-13.01).

Personne liée : Le ou la conjoint(e) de l'administrateur, un enfant de l'administrateur ou de sa ou de son conjoint(e), un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit ou une personne morale dans laquelle il détient un nombre significatif de parts ou d'actions ou une fiducie ou succession dans laquelle l'administrateur a un droit appréciable ou dans laquelle il exerce des fonctions de direction ou un rôle décisionnel.

Société : Désigne la Société des établissements de plein air du Québec.

INTERPRÉTATION

Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

PORTÉE DU CODE

Objet

- (1) Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses administrateurs.

- (2) Le présent Code a aussi pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société auxquels les administrateurs doivent se soumettre. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs.

Champ d'application

4. Le présent Code s'applique aux administrateurs de la Société.

Entrée en vigueur

5. Le présent Code entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil, soit le 20 mars 2009. Il n'a aucun effet rétroactif.

PRINCIPES D'ÉTHIQUE

Réalisation de la mission

- (1) Les administrateurs sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens. Dans ce contexte, l'administrateur doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son Intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficace, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la Loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.
- (2) Sa contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. L'administrateur doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

Respect des règles

- (1) L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi, le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (R.R.Q., c. M-30, r.0.1) et le présent Code. Ce dernier reflète et, le cas échéant, complète les dispositions prévues par la Loi et le règlement.
- (2) L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.
- (3) Le présent Code ne reprend pas tous les sujets traités dans la Loi, le règlement ou d'autres lois ou dispositions applicables à l'un ou l'autre des administrateurs, dont la rémunération et les activités politiques.

Professionnalisme

- (1) Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société. Il a le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent Code, aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixés par la Société. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.
 - (2) La Société doit collaborer avec l'administrateur pour le supporter dans l'exercice de ses fonctions.
 - (3) L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs et les partenaires de la Société, le public ainsi qu'avec l'actionnaire de la Société.
 - (4) En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'administrateur de consulter le président du Conseil.
- #### Adhésion
9. Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'administrateur. Il doit confirmer son adhésion au Code dans les 30 jours suivant le début de son mandat ou l'entrée en vigueur de chacune des modifications du Code.

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

FAIRE PREUVE DE RÉSERVE DANS LES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Neutralité politique

10. (1) L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
10. (2) Un administrateur ne doit en aucun cas associer la Société, de près ou de loin, à une démarche personnelle touchant des activités politiques.

Manifestation publique

11. L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Offre d'emploi

12. L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

Affaires personnelles

13. L'administrateur doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Confidentialité

14. (1) L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. De plus, il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une partie au détriment d'une autre sur le plan des liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.
14. (2) L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
14. (3) Ces obligations n'ont pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêt particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

Protection de l'information confidentielle

15. L'administrateur se doit de respecter les restrictions et appliquer les mesures de protection en regard de l'information confidentielle : il ne doit communiquer de l'information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître; s'il utilise un système de courrier électronique ou toute autre forme de messagerie électronique, il doit se conformer à toutes les pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'information par ce système. Il ne doit pas transmettre à quiconque l'information confidentielle qu'il reçoit de la Société; il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès. Ces mesures sont notamment de :

- ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'Informations confidentielles;
- prendre des mesures appropriées pour assurer la protection des documents porteurs d'Informations confidentielles quel que soit le support;
- éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des Informations confidentielles;
- identifier sur les documents susceptibles de circuler, le fait qu'ils contiennent de l'information confidentielle qui doit être traitée en conséquence;
- se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, destruction informatique, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'administrateur.

Confidentialité des informations fournies

La Société prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs dans le cadre de l'application du présent Code.

Obligations après la cessation des fonctions

17. (1) L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.
17. (2) L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
17. (3) Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
17. (4) L'administrateur en poste ne peut traiter, dans les circonstances qui sont prévues au troisième alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Situation conflictuelle et dénonciation

18. (1) L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit éviter de se placer dans une situation qui laisse un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité.
18. (2) L'administrateur doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une personne qui lui est liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet administrateur, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société.
18. (3) Un administrateur ne doit offrir aucun service-conseil ou autres services à la Société, que ce soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une entité dans laquelle lui ou une personne qui lui est liée détient des intérêts importants.
18. (4) Chaque administrateur doit, lors de son entrée en fonction et annuellement par la suite, communiquer au président du Conseil la liste des intérêts qu'il détient dans des personnes morales de même que la liste de tels intérêts que détient son conjoint avec un relevé de toutes opérations ayant modifié ces listes dans le cours de l'année.
18. (5) L'administrateur en situation de conflit d'intérêts doit en aviser par écrit le président du Conseil et le secrétaire et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la personne morale dans laquelle il a ces intérêts. Il doit en outre dénoncer verbalement cette situation à toute séance qui aborde un sujet touchant ces intérêts, afin que cette dénonciation et son retrait de la séance soient dûment consignés au mémoire de délibérations.

Conflit d'intérêts

19. (1) L'administrateur ne peut, sous peine de révocation de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.
19. (2) De plus, l'administrateur à temps plein doit se conformer à l'article 9 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G 1.02),

Biens de la Société

20. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

Avantages et cadeaux

21. (1) L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.
21. (2) Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à la Société.
22. (1) L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
22. (2) L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

MISE EN ŒUVRE

Adoption et révision

23. Le Conseil approuve le présent Code, sur recommandation du Comité qui en assure la révision.

Révision du Code

24. Le Comité doit : réviser annuellement le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation; assurer la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code.

Application

25. (1) Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.
25. (2) Le président du Conseil a pour mandat : de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout membre du Conseil confronté à une situation qu'il estime poser un problème; de traiter toute demande d'information relative au présent Code; de faire enquête de sa propre initiative ou à la réception d'allégations d'irrégularités au présent Code.

25. (3) Dans le cadre de la réalisation de ce mandat, le président du Conseil peut, au besoin, s'adresser au Comité.

Dénonciation d'une violation

26. (1) L'administrateur qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer à l'autorité compétente mentionnée à l'article 30 du présent Code.
26. (2) Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante : l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation; la description de la violation; la date ou la période de survenance de la violation; une copie de tout document qui soutient la dénonciation.
26. (3) Le président du Conseil préserve l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.
26. (4) Lorsque le président du Conseil a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le Conseil et l'autorité compétente en lui remettant une copie complète de son dossier.



DÉCLARATIONS

Types de déclarations

27. (1) **ADHÉSION** : L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs » reproduit à l'annexe A du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours suivant sa nomination ou l'entrée en vigueur de chacune des modifications du Code.
27. (2) **INTÉRÊTS** : L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration d'intérêts » reproduit à l'annexe B du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours de sa nomination et dans les 90 jours suivant le 31 mars de chaque année durant laquelle il demeure en fonctions.
27. (3) **MODIFICATION D'INTÉRÊTS** : L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration de modification d'intérêts » reproduit à l'annexe C du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif au contenu de l'annexe B.
27. (4) **NON-PARTICIPATION AUX DISCUSSIONS** : L'administrateur fournit, s'il y a lieu, au président du Conseil, le formulaire « Déclaration de non-participation aux discussions » reproduit à l'annexe D du présent Code, dûment rempli et signé.

Dossiers

27. (5) Le président du Conseil remet les documents reçus en application du présent article au secrétaire de la Société qui les conserve dans les dossiers de la Société.

Procédure de délibération

28. Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne de l'administrateur ou s'il s'agit d'une société ou entité déclarée par l'administrateur conformément à l'annexe D, le secrétaire applique la procédure de délibération relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe E du présent Code.

Archives

29. (1) Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.
29. (2) Il doit en outre prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la confidentialité des informations fournies par les administrateurs en vertu du présent Code.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Autorité compétente

30. (1) Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque le président du Conseil ou le président-directeur général est en cause.
30. (2) Le président du Conseil est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur.

Sanction et procédures

31. (1) L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
31. (2) L'autorité compétente fait part à l'administrateur des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
31. (3) Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au présent Code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
31. (4) Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 30, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus 30 jours.
31. (5) La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension, sans rémunération le cas échéant, d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
31. (6) Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

ANNEXE A

Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Je, soussigné(e), _____, administrateur(trice) de la Société des établissements de plein air du Québec, déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société des établissements de plein air du Québec adopté par le conseil d'administration le 20 mars 2009 et en comprendre le sens et la portée.

Par la présente, je me déclare lié(e) envers la Société des établissements de plein air du Québec par chacune des dispositions du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs tout comme s'il s'agissait d'un engagement contractuel de ma part.

Signée à _____, ce _____^e jour du mois de _____ 20____.

Administrateur(trice)

Témoïn

ANNEXE B

Déclaration d'intérêts

Je, soussigné(e), _____, administrateur(trice) de la Société des établissements de plein air du Québec (la Société), déclare les intérêts suivants :

1. Action, créance, titre ou toute autre forme d'intérêts pécuniaires, que mon conjoint ou moi détenons dans des personnes morales à but lucratif ou non lucratif¹.

Dénomination sociale de la personne morale	Quantité de l'intérêt	Description (ex. : action)	Valeur approximative de l'intérêt

Mon conjoint et moi ne détenons pas d'intérêt correspondant à cet énoncé.

¹ Ne sont pas considérés comme des intérêts dans des personnes morales les bons du Trésor ou instruments de marché monétaire et les obligations gouvernementales (fédérales et provinciales).

2. Fonction d'employé, d'administrateur, de dirigeant ou toute autre fonction analogue ou tout autre intérêt que mon conjoint ou moi assumons dans des personnes morales à but lucratif ou non lucratif.

Dénomination sociale de la personne morale	Titre de la fonction ou nature de l'intérêt

Mon conjoint et moi n'assumons aucune fonction ou ne détenons aucun intérêt correspondant à cet énoncé.

3. Autres intérêts que je détiens, qui me lient à une personne morale et qui pourraient être perçus comme susceptibles d'influencer mon appréciation des sujets présentés au Conseil concernant cette personne morale.

Dénomination sociale de la personne morale	Nature de l'intérêt

Je ne détiens aucun intérêt correspondant à cet énoncé.

Signée à _____, ce _____^e jour du mois de _____ 20____.

Administrateur(trice)

Témoïn

ANNEXE C

Déclaration de modifications d'intérêts

VEUILLEZ REMPLIR LE FORMULAIRE EN INDIQUANT LES MODIFICATIONS (ACQUISITIONS OU DISPOSITIONS DE TITRES, CESSATION DE FONCTION, ETC.) EFFECTUÉES DEPUIS VOTRE DERNIÈRE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS.

Je, soussigné(e), _____, administrateur(trice) de la Société des établissements de plein air du Québec (la Société), déclare les modifications suivantes :

1. Opérations ayant modifié les intérêts pécuniaires (action, créance, titre ou toute autre forme d'intérêts) que mon conjoint ou moi détenons dans des personnes morales à but lucratif ou non lucratif.
SI VOUS OU VOTRE CONJOINT AVEZ EFFECTUÉ PLUS D'UNE OPÉRATION RELATIVE À UN MÊME INTÉRÊT, VOUS ÊTES PRIÉS DE NOUS EN FAIRE PARVENIR LA LISTE COMPLÈTE.

Dénomination sociale de la personne morale	Description (ex. : action)	Quantité de l'intérêt dans la dernière déclaration	Opération effectuée depuis : vente (V) ou achat (A) et quantité	Quantité de l'intérêt à l'heure actuelle	Valeur de l'intérêt à l'heure actuelle

Mon conjoint et moi n'avons aucune modification à déclarer.

² Ne sont pas considérés comme des intérêts dans des personnes morales les bons du Trésor ou instruments de marché monétaire et les obligations gouvernementales (fédérales et provinciales).

2. Ajout ou retrait d'une fonction d'employé, d'administrateur, de dirigeant ou de toute autre fonction analogue que mon conjoint ou moi assumons dans des personnes morales à but lucratif ou non lucratif.

Ajout ou retrait d'un autre intérêt que mon conjoint ou moi détenons dans des personnes morales à but lucratif ou non lucratif.

Dénomination sociale de la personne morale	Titre de la fonction ou nature de l'intérêt	Fonction ou intérêt retiré (R), conservé (C), nouvellement ajouté (A), ajouté et retiré durant l'année (AR)

Mon conjoint et moi n'avons aucune modification à déclarer.

3. Autres intérêts que je détiens, qui me relient à une personne morale et qui pourraient être perçus comme susceptibles d'influencer mon appréciation des sujets présentés au Conseil concernant cette personne morale.

Dénomination sociale de la personne morale	Titre de la fonction ou nature de l'intérêt	Fonction ou intérêt retiré (R), conservé (C), nouvellement ajouté (A), ajouté et retiré durant l'année (AR)

Je n'ai aucune modification à déclarer.

Signée à _____, ce _____^o jour du mois de _____ 20__.

Administrateur(trice)

Témoin

ANNEXE D

Déclaration de non-participation aux discussions

Je, soussigné(e), _____, administrateur(trice) de la Société des établissements de plein air du Québec, souhaite ne pas être présent(e) à toute réunion du Conseil ou d'un comité au cours de laquelle aura lieu une discussion portant sur une des sociétés ou entités faisant partie de la liste qui suit :

Signée à _____, ce _____^e jour du mois de _____, 20____.

Administrateur(trice)

Témoïn

ANNEXE E

Procédure de délibération relative aux Conflits d'intérêts

De façon à protéger la Société des établissements de plein air du Québec (la Société) et les membres de son Conseil dans des situations potentielles de conflit d'intérêts, la procédure suivante est suivie par le secrétaire de la Société :

1. Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité comporte la possibilité d'un conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un administrateur de la Société ou s'il s'agit d'une entité ou société déclarée par l'administrateur conformément à l'annexe D du Code, le secrétaire :

- a. expédie une note à cet effet ou avise verbalement l'administrateur concerné;
- b. ne transmet pas à l'administrateur concerné les documents relatifs à ce sujet et note cette mesure à son dossier;
- c. consigne au mémoire de délibérations de la réunion le fait que ce membre du Conseil s'est retiré de la réunion ou s'est abstenu de participer à la discussion ou à un vote éventuel en raison de ses intérêts;
- d. extrait le passage sur le sujet du mémoire de délibérations de la réunion concernée avant de le transmettre à l'administrateur concerné.

2. En tout temps ou lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité soulève un conflit d'intérêts ou une apparence de conflit d'intérêts concernant un administrateur, ce dernier doit en aviser le secrétaire qui applique les dispositions ci-dessus à chaque fois que ce sujet revient à l'ordre du jour d'une réunion.

3. Lorsqu'un sujet abordé en séance peut avoir un lien personnel, familial ou d'affaires avec un membre du Conseil, ce dernier doit le soulever. Le secrétaire en fait alors mention au mémoire de délibérations, de même que du fait que ce membre du Conseil se retire de la réunion ou s'abstient de participer à la discussion et au vote éventuel.

4. Dans l'éventualité d'un désaccord sur la nécessité de prendre les dispositions prévues aux présentes, un membre du Conseil peut en discuter avec le président du Conseil ou avec le Conseil.

COORDONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS DE LA SÉPAQ

SECTEUR FAUNIQUE

Auberge de montagne des Chic-Chocs

Directeur : M. Guy Laroche
10, rue Notre-Dame Est, case postale 120
Cap-Chat (Québec) G0J 1G0
Téléphone : 418 907-9024
Télécopieur : 418 786-2515
Courriel : auberge.chicchocs@sepaq.com

Réserve faunique Ashuapmushuan

Directeur : Vacant
Km 33, route 167, case postale 40
La Doré (Québec) G8J 1Y4
Téléphone : 418 256-3806
Télécopieur : 418 256-3808
Courriel : ashuapmushuan@sepaq.com

Réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi

Directeur : Vacant
1584, route 167 Nord, case postale 38
Chibougamau (Québec) G8P 2K5
Téléphone : 418 748-7748
Télécopieur : 418 907-7295
Courriel : assinica@sepaq.com

Réserve faunique des Chic-Chocs

Directeur : M. Bermans Drouin
116, Prudent-Cloutier, case postale 102
Mont-Saint-Pierre (Québec) G0E 1V0
Téléphone : 418 797-5214
Télécopieur : 418 797-5216
Courriel : chicchocs@sepaq.com

Réserve faunique des Laurentides

Directeur : M. Sylvain Boucher
700, boulevard Lebourgneuf, bureau 11
Québec (Québec) G2J 1E2
Téléphone : 418 528-6868
Télécopieur : 418 528-8833
Courriel : laurentides@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye,

Secteur Abitibi-Témiscamingue
Directeur : M. Serge Martel
50, boulevard Lamaque, case postale 1330
Val-d'Or (Québec) J9P 4P8
Téléphone : 819 736-7431
Télécopieur : 819 736-2106
Courriel : laverendryeabitibi@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye,

Secteur Outaouais
Directeur : M. Frédéric Lussier
Montcerf-Lytton (Québec) J0W 1N0
Téléphone : 819 438-2017
Télécopieur : 819 438-2432
Courriel : laverendryeoutaouais@sepaq.com

Réserve faunique Mastigouche

Directeur : M. Mathieu-H. Brunet
830, rue Sainte-Anne, case postale 1760
Saint-Alexis-des-Monts (Québec) J0K 1V0
Téléphone : 819 265-2098
Télécopieur : 819 265-3415
Courriel : mastigouche@sepaq.com

Réserve faunique de Matane

Directeur : M. Dan Gagnon
257, rue Saint-Jérôme
Matane (Québec) G4W 3A7
Téléphone : 418 562-3700
Télécopieur : 418 562-4832
Courriel : matane@sepaq.com

Réserve faunique de Papineau-Labelle

Directrice : M^{me} Christine Lefebvre
443, route 309, case postale 100
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0
Téléphone : 819 454-2011
Télécopieur : 819 454-2353
Courriel : papineau@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles

Directeur : M. Dany Bacon
24, boulevard des Îles, bureau 109
Port-Cartier (Québec) G5B 2M9
Téléphone : 418 766-2524
Télécopieur : 418 766-2921
Courriel : portcartier@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Daniel

Directeur : M. Berthier Deschênes
8, route 132, case postale 38
Port-Daniel (Québec) G0C 2N0
Téléphone : 418 396-2232
Télécopieur : 418 396-3325
Courriel : portdaniel@sepaq.com

Réserve faunique de Portneuf

Directeur : M. Robin Plante
229, rue du Lac Vert, case postale 10
Rivière-à-Pierre (Québec) G0A 3A0
Téléphone : 418 323-2028
Télécopieur : 418 323-2159
Courriel : portneuf@sepaq.com

Réserve faunique de Rimouski

Directeur : M. Michel Fournier
112, route de la réserve Rimouski
Saint-Narcisse (Québec) G0K 1S0
Téléphone : 418 735-2226
Télécopieur : 418 735-2250
Courriel : rimouski@sepaq.com

Réserve faunique Rouge-Matawin

Directeur : M. Martin Soucy
4456, chemin du Lac Supérieur
Lac Supérieur (Québec) J0T 1P0
Téléphone : 819 688-2325
Télécopieur : 819 688-6369
Courriel : rougematawin@sepaq.com

Réserve faunique du Saint-Maurice

Directeur : M. Charles Côté
3773, route 155
Trois-Rives (Québec) G0X 2C0
Téléphone : 819 646-5680
Télécopieur : 819 646-5693
Courriel : stmaurice@sepaq.com

Sépaq Anticosti

Directeur : M. Dave Boulet
25, chemin des Forestiers, case postale 179
Île d'Anticosti (Québec) G0G 2Y0
Téléphone : 418 535-0231
Télécopieur : 418 535-0289
Courriel : anticosti@sepaq.com

SECTEUR TOURISTIQUE

Aquarium du Québec

Directeur : M. André Roy
1675, avenue des Hôtels
Québec (Québec) G1W 4S3
Téléphone : 418 659-5266
Télécopieur : 418 646-9238
Courriel : aquarium@sepaq.com

Auberge Fort-Prével

Directeur : M. Robert Béland
2053, boulevard Douglas, case postale 58
Saint-Georges-de-Malbaie (Québec) G0C 2X0
Téléphone : 418 368-2281
Télécopieur : 418 368-1364
Courriel : fortprevel@sepaq.com

Camping de la Baie-de-Percé

Directeur : M. Rémi Plourde
180, route 132, case postale 86
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone : 418 782-2240
Télécopieur : 418 782-2241
Courriel : perce@sepaq.com

Camping des Voltigeurs

Directrice : M^{me} Chantal Paré
575, rue Montplaisir
Saint-Charles-de-Drummond (Québec) J2B 7T5
Téléphone : 819 477-1360
Télécopieur : 819 477-6936
Courriel : voltigeurs@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Kénogami

Directrice : M^{me} Anne-Marie Vin
9000, route de Kénogami, case postale 15
Lac-Kénogami (Québec) G7X 0H9
Téléphone : 418 344-1142
Télécopieur : 418 344-1156
Courriel : kenogami@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Simon

Directeur : M. Jean-Luc Lussier
1216, rue Principale, case postale 61
Duhamel (Québec) J0V 1G0
Téléphone : 819 428-5015
Télécopieur : 819 428-3512
Courriel : lacsimon@sepaq.com

Parc de la Chute-Montmorency

Directeur : M. Yves Juneau
2490, avenue Royale
Québec (Québec) G1C 1S1
Téléphone : 418 663-3330
Télécopieur : 418 663-1666
Courriel : montmorency@sepaq.com

Station touristique Duchesnay

Directeur : M. Réjean Beaulieu
140, Montée de l'Auberge
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
(Québec) G3N 0J5
Téléphone : 418 875-2122
Télécopieur : 418 875-2868
Courriel : duchesnay@sepaq.com

SECTEUR DES PARCS

Parc national d'Aiguebelle

Directrice : M^{me} France Simard
1702, rang Hudon
Mont-Brun (Québec) J0Z 2Y0
Téléphone : 819 637-2480
Télécopieur : 819 637-7106
Courriel : parc.aiguebelle@sepaq.com

Parc national d'Anticosti

Directeur : M. Dave Boulet
25, chemin des Forestiers, case postale 179
Île d'Anticosti (Québec) G0G 2Y0
Téléphone : 418 535-0231
Télécopieur : 418 535-0289
Courriel : parc.anticosti@sepaq.com

Parc national du Bic

Directeur : M. Herven Holmes
3382, route 132 Ouest, case postale 2066
Le Bic (Québec) G0L 1B0
Téléphone : 418 736-5035
Télécopieur : 418 736-5039
Courriel : parc.bic@sepaq.com

Parc national de Frontenac

Directeur : M. Éric Lessard
599, chemin des Roy
Lambton (Québec) G0M 1H0
Téléphone : 418 486-2300
Télécopieur : 418 486-2226
Courriel : parc.frontenac@sepaq.com

Parc national de la Gaspésie

Directeur : M. François Boulanger
1981, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4
Téléphone : 418 763-7494
Télécopieur : 418 763-9492
Courriel : parc.gaspesie@sepaq.com

- Gîte du Mont-Albert

Directeur : M. David Dubreuil
2001, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4
Téléphone : 418 763-2288
Télécopieur : 418 763-7803
Courriel : gitmtalb@sepaq.com

Parc national des Grands-Jardins

Directrice : M^{me} Claire Ducharme
25, boulevard Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1C2
Téléphone : 418 439-1227
Télécopieur : 418 439-1228
Courriel : parc.grands-jardins@sepaq.com

Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

Directrice : M^{me} Claire Ducharme
25, boulevard Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1C2
Téléphone : 418 439-1227
Télécopieur : 418 439-1228
Courriel : parc.hautes-gorges@sepaq.com

Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé

Directeur : M. Rémi Plourde
4, rue du Quai, case postale 310
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone : 418 782-2240
Télécopieur : 418 782-2241
Courriel : parc.ibrperce@sepaq.com

Parc national des Îles-de-Boucherville

Directeur : M. Serge Perreault
55, Île Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : 450 928-5089
Télécopieur : 450 670-2747
Courriel : parc.boucherville@sepaq.com

Parc national de la Jacques-Cartier

Directrice : M^{me} Nancy Bolduc
700, boulevard Lebourgneuf, bureau 12
Québec (Québec) G2J 1E2
Téléphone : 418 528-8787
Télécopieur : 418 528-8781
Courriel : parc.jacques-cartier@sepaq.com

Parc national du Lac-Témiscouata

Directeur : M. Denis Ouellet
150, Saint-Joseph, case postale 28
Saint-Michel-de-Squatec (Québec) G0L 4H0
Téléphone : 418 855-5508
Télécopieur : 418 855-5511
Courriel : parc.lac-temiscouata@sepaq.com

Parc national de Miguasha

Directeur : M. Rémi Plourde
231, Miguasha Ouest, case postale 183
Nouvelle (Québec) G0C 2E0
Téléphone : 418 794-2475
Télécopieur : 418 794-2033
Courriel : parc.miguasha@sepaq.com

Parc national du Mont-Mégantic

Directeur : M. Pierre Goulet
189, route du Parc
Notre-Dame-des-Bois (Québec) J0B 2E0
Téléphone : 819 888-2941
Télécopieur : 819 888-2943
Courriel : parc.mont-megantic@sepaq.com

Parc national du Mont-Orford

Directeur : M. Pierre Dépelteau
3321, chemin du Parc
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2
Téléphone : 819 843-4545
Télécopieur : 819 868-1259
Courriel : parc.mont-orford@sepaq.com

Parc national du Mont-Saint-Bruno

Directeur : M. Serge Perreault
55, Île Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : 450 653-7544
Télécopieur : 450 653-0509
Courriel : parc.st-bruno@sepaq.com

Parc national du Mont-Tremblant

Directeur : M. Martin Soucy
4456, chemin du Lac-Supérieur
Lac-Supérieur (Québec) J0T 1P0
Téléphone : 819 688-2336
Télécopieur : 819 688-6369
Courriel : parc.mont-tremblant@sepaq.com

Parc national des Monts-Valin

Directeur : M. François Guillot
360, rang Saint-Louis
Saint-Fulgence (Québec) G0V 1S0
Téléphone : 418 674-1200
Télécopieur : 418 674-1246
Courriel : parc.monts-valin@sepaq.com

Parc national d'Oka

Directeur : M. Richard Rozon
2020, chemin Oka, case postale 447
Oka (Québec) J0N 1E0
Téléphone : 450 479-1338
Télécopieur : 450 479-6250
Courriel : parc.oka@sepaq.com

Parc national de Plaisance

Directeur : M. Jean-Luc Lussier
1001, chemin des Presqu'îles, case postale 40
Plaisance (Québec) J0V 1S0
Téléphone : 819 427-5350
Télécopieur : 819 427-5905
Courriel : parc.plaisance@sepaq.com

Parc national de la Pointe-Taillon

Directeur : M. François Guillot
835, rang 3 Ouest
Saint-Henri-de-Taillon (Québec) G0W 2X0
Téléphone : 418 347-5371
Télécopieur : 418 347-2134
Courriel : parc.pointe-taillon@sepaq.com

Parc national du Saguenay

Directeur : M. Daniel Dépelteau
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone : 418 272-1509
Télécopieur : 418 272-1516
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

Directeur : Vacant
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone : 418 272-2767
Télécopieur : 418 272-3438
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Parc national de la Yamaska

Directeur : M. Pierre Dépelteau
3321, chemin du Parc
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2
Téléphone : 450 776-7182
Télécopieur : 450 776-7266
Courriel : parc.yamaska@sepaq.com

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)

SIÈGE SOCIAL

Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 1300
Québec (Québec) G1V 5C2
Téléphone : 418 686-4875
Télécopieur : 418 686-6160

SERVICE DES VENTES ET RÉSERVATIONS

Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier
Bureau 250, 2^e étage
Québec (Québec) G1V 5C2
Canada et États-Unis : 1 800 665-6527
Autres pays : 418 890-6527
Télécopieur : 418 528-6025
Site Internet : www.sepaq.com
Courrier : inforeservation@sepaq.com

BUREAU DES VENTES DE MONTRÉAL

Centre Infotouriste de Montréal
1255, rue Peel, bureau 100
(coin Sainte-Catherine)
Montréal (Québec) H3B 4V4
Téléphone : 514 873-9899
Télécopieur : 514 873-9907

1 800 665-6527 • www.sepaq.com

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Société des établissements de plein air du Québec.

Dépôts légaux – 2010

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010

ISBN-978-2-550-59040-8

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN-0833-028X

Photo couverture : Parc national des Îles-de-Boucherville

Crédits photos : Mathieu Dupuis, Steve Deschênes, Christian Desjardins, Pierre Bernier, Pub Photo et Shutterstock.

Politique concernant l'octroi de contrats de la Société des établissements de plein air du Québec

Conformément à l'article 7.5 de la Loi sur l'administration financière, la Loi sur le ministère des Approvisionnement et Services et d'autres dispositions législatives, la Société des établissements de plein air du Québec a adopté une politique concernant l'octroi des contrats. Cette politique est publique et peut être obtenue en en faisant la demande à la secrétaire et directrice des services juridiques.

Enregistrement des mesures volontaires sur les changements climatiques

La Sépaq adhère au programme ÉcoGESTe d'enregistrement des mesures volontaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.



Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100% de fibres postconsommation et produit sans chlore. Les encres utilisées pour cette production contiennent des huiles végétales.



www.sepaq.com

RÉSEAU Sépaq  25 ans
La nature en héritage